



# Bulletin Officiel

N°7333 Mercredi 02 avril 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES –BFPME - AGO- 3

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES –BFPME - AGE- 4

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES –BFPME - AGO- 5

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES –BFPME - AGE- 7

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

BH ASSURANCE 8

HANNIBAL LEASE 9

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - S.P.D.I.T. – SICAF- 10

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CEA 11

### MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL D'UNE SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIERES POUR LE COMPTE DE TIERS N'ENTRAINANT PAS LE CHANGEMENT DE SON CONTROLE :

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - VENTURE CAPITAL 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

**ANNEXE II**

**COMMUNIQUEES DE PRESSE**

- SOCIETE ONE TECH HOLDING : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
- SOCIETE ONE TECH HOLDING (COMMUNIQUE DE PRESSE POST CONSEIL D'ADMINISTRATION)

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES –BFPME

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2024**

- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (EN LIQUIDATION)
- FCP SMART CEA

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le mardi 08 avril 2025 à 9 heures au siège de la Banque en une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2023.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
6. Quitus aux administrateurs,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
8. Renouvellement de mandat d'un administrateur.
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des Comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2024.
10. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.
11. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le mardi 8 avril 2025 à 11 heures au siège de la Banque en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
2. Pouvoir pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2025.

**Décision N°1 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 08 avril 2025 et de ses raisons, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

**Décision N°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2023 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2023, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

**Décision N°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, telles que mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

**Décision N°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

**Décision N°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Résultat reporté au 31 décembre 2022</b>	-126.723.406,099
<b>Résultat net de l'exercice 2023</b>	-16.158.313,993
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	-15.972.897,072
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	-185.416,921
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2023</b>	-142.881.720,092
▪ Pertes reportées	-139.430.249,228
▪ Amortissements différés	-3.451.470,864

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **Décision N°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent dinars (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **Décision N°7 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **Décision N°8 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Ahmed TRICHI, représentant de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) au Conseil d'administration de la Banque pour la période 2024-2026, ce mandat expirant lors de de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **Décision N°9 :**

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2025.

**Décision n°1 :**

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, et connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale Extraordinaire ;
- des décisions issues de la réunion de travail ministérielle du 05 avril 2023 ;
- des dispositions des articles 29 et 31 de la loi de finances 2024 concernant l'institution de deux lignes de financement d'un montant de 20 millions de dinars pour l'octroi de crédits à moyen et long terme au profit des petites et moyennes entreprises dont la gestion sera attribuée à la Banque de financement des petites et moyennes entreprises,
- des dispositions des articles 50 et 51 de la loi de finances 2025 concernant la levée de fonds et de lignes de financement dont la gestion sera attribuée à la Banque de financement des petites et moyennes entreprises sur les ressources du Fonds national de l'emploi ;
- Le business plan de la Banque et ses orientations stratégiques futures pour la période 2024-2028 ;
- La décision de la Commission d'agrément à la Banque Centrale de Tunisie n°61 du 24 décembre 2024, relative à l'octroi d'un agrément préalable pour la réduction du capital de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises approuvée par la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2024 telle que modifiée par la décision du 31 juillet 2024 concernant l'inscription des deux opérations de réduction et d'augmentation de capital aux états financiers relatifs à l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette décision est adoptée à .....

**Décision n°2 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication, chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette décision est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH Assurance**

**Siège social :** Lot AFH BC5. Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

BH Assurance informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 27.03.2025, a arrêté ses états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Une évolution de chiffre d'affaires de 13%, atteignant 199,6 MDT.
- Un ratio combiné net de 82%.
- Une augmentation du portefeuille de placements de 16 %, atteignant 365,93 MDT.
- Une croissance des produits financiers de 14 %.
- Un total des provisions techniques de 353,6 MDT soit une évolution de 14%
- Un taux de couverture de 104,6%
- Un résultat brut excédentaire de 16,57 MDT.
- Un résultat net d'impôt de 11,01 MDT.
- Une rentabilité confortable avec un ROE de 11,4 %.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société d'assurance qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Hannibal Lease**

Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges Du Lac – Tunis

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mercredi 27 Mars 2025 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2024 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2024.

Les états financiers individuels font apparaitre un résultat net bénéficiaire au 31/12/2024 de 10 222 498 DT.

Les états financiers consolidés font apparaitre un résultat net bénéficiaire au 31/12/2024 de 12 638 444 DT.

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Mercredi 30 Avril 2025 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer un dividende de 0,450 DT.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2025 – AS – 0240

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique**

**« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.**

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT-SICAF tenue le 28 mars 2025 et statuant sur l'exercice 2024, a approuvé un dividende de 1DT par action. La mise en paiement sera effectuée le 18 avril 2025.

---

(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2025 – AS – 0241

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP SMART CEA**

Fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de  
Comptes Epargne en Actions  
Agrément du CMF N°07 -2016 du 11 Février 2016  
**Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère**

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de **FCP SMART CEA** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du jeudi **03 avril 2025**, un dividende de **0,228 dinars par part**.

Ce dividende est payable au siège social de BH-INVEST, sis Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed , Immeuble BH Assurance , 3ème étage , Centre Urbain Nord – Tunis.

---

2025 – AS – 0242

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**Modification de la structure du capital d'une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers n'entraînant pas le changement de son contrôle :**

**UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - VENTURE CAPITAL**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières tels que modifiés et complétés par les textes subséquents

**Agrément du CMF N° 12-2021 du 15 mars 2021**

**Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Frej, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis**

La société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - VENTURE CAPITAL (UGFS-VC) informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse, le 28 mars 2025, de la transaction qui a porté sur 6 825 actions.

Le vendeur étant la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS-NA) et l'acquéreur étant Monsieur Mohamed Salah FRAD.

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure du capital de la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - VENTURE CAPITAL au 28 mars 2025 s'établit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Pourcentage
UGFS-NA	17 500	175 000	50%
Mr Mohamed Salah FRAD	8 575	85 750	24,5%
Mr Mohamed Fekih Ahmed	2 100	21 000	6%
Mr Nabil CHAHDOURA	1 400	14 000	4%
Mme Sarra BEN SLIMA	700	7 000	2%
Mr Faycel MELLITI	700	7 000	2%
Mr Khaled DRIDI	525	5 250	1,5%
Mme Basma OURABI	525	5 250	1,5%
Mme Salma BOUAOUINA	525	5 250	1,5%
Mr Mahmoud ROMDHANE	525	5 250	1,5%
Mr Emir DENDEN	350	3 500	1%
Mme Zeineb JAAFRI	350	3 500	1%
Mr Haithem BEN NASR	350	3 500	1%
Mme Arwa CHERIF	175	1 750	0,5%
Mme Ines BOUAMID	175	1 750	0,5%
Mr Khalil JOUIROU	175	1 750	0,5%
Mme Amel HANNAFI	175	1 750	0,5%
Mr Zied MAHFOUDH	175	1 750	0,5%
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>350 000</b>	<b>100%</b>

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,675	125,775
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	175,837	175,972
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	144,856	144,974
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	157,908	158,038
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,065	150,176
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,546	155,688
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	142,975	143,083
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,317	58,364
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,001	43,039
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,061	146,190
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,108	128,212
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UB FINANCE	07/10/98	125,576	127,601	127,730
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	109,994	110,097
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,348	102,439
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,184	103,272
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,447	22,465
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	155,883	155,993
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,546	149,687
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,230	14,238
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	216,495	216,685
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,868	121,956
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	126,966	127,056
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,717	17,733
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,686	112,791
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,795	107,880
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,383	2,386
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,168	78,234
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,031	165,164
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	122,544	122,595
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,622	133,727
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	175,789	176,091
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	651,546	652,408
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	146,757	146,864
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	212,373	212,307
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	124,846	124,959
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	167,831	167,977
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,417	203,777
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,519	185,823
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,491	31,518
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,702	110,747
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,256	1,258
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,322	1,323
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,015	100,088
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 773,483	2 782,322
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	286,957	285,368
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,720	3,728
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,255	3,259
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,545	51,939
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,529	1,531
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,397	1,408
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,457	1,472
52	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,046	19,198
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,720	14,730
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,562	19,761
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 992,839	5 990,753
<b>SICAV ACTIONS</b>						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,272	117,341
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,539	1,550

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,741	115,821
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,441	103,533
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,735	111,834
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,748	108,814
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,577	114,657
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,355	110,453
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,215	107,305
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,537	111,625
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,009	112,099
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,553	109,624
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,005	103,092
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,651	108,752
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,787	111,857
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,011	108,097
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,396	104,488
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	111,951	112,036
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,553	107,642
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,844	117,936
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,634	109,714
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,552	114,642
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,483	103,569
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 100,025	1 100,861
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 955,040	10 963,423
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,781	107,848
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,189	113,358
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,730	109,773
<b>SICAV MIXTES</b>								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,311	70,230
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	132,522	132,984
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,280	18,293
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	352,603	352,834
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 559,595	2 566,657
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,935	71,036
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,455	56,501
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,337	114,446
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,244	11,244
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,001	20,059
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,574	21,627
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,323	18,356
96	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,543	107,896
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,263	94,230
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,141	98,086
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,254	116,364
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,725	114,822
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	12,287	13,266	13,305
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	109,956	110,216
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	93,039	93,034
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	104,800	105,569
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,444	132,559
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,480	169,467
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,171	173,529
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	226,207	227,165
109	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	207,446	208,146
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	205,433	206,210
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,352	32,542
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 150,844	12 238,648
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	112,399	113,494
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 878,070	5 893,172
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	11,495	12,301	12,326
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	188,609	189,004
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 496,835	13 514,237
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 037,088	12 094,835
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 112,376	11 152,615
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 974,746	12 050,245
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 170,188	11 207,766
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,964	11,981
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	118,648	119,296
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	103,544	104,085
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,322	134,385
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 203,131	1 207,417

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## Communiqué de Presse

### SOCIETE ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16, Rue des Entrepreneurs – La Charguia 2 - 2035, Ariana – Tunisie

## APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

### 1. Objet

Conformément à l'article 38 du règlement générale de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 et la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment son article 34, la Société One Tech Holding (ci-après « **OTH** ») lance un appel à candidature pour désigner un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

A cet effet, la société **OTH informe ses actionnaires que la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective réunissant les actionnaires minoritaires.**

L'avis de convocation de l'Assemblée Générale Elective des actionnaires minoritaires sera publié sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, la société **OTH informe ses actionnaires que la ratification de l'élection par l'Assemblée Générale Elective de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires aura lieu lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire** statuant sur l'exercice 2024 ;

### 2. Conditions d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doivent remplir à la date de dépôt de leur candidature les conditions et les critères suivants :

- Être obligatoirement une personne physique qui jouit de ses droits civils ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans l'un des secteurs suivants : industriel, financier, avec préférentiellement une exposition avérée à l'internationale ;
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital social de OTH ne dépassant pas 0,5 % ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société OTH, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de OTH ;

Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que OTH ;

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :  
Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié de OTH ;  
Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que OTH ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle OTH détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de OTH, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec OTH ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, client, fournisseur ou banquier de OTH ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

**Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées dans l'article 193 du code des sociétés commerciales :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

### **3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la Société OTH présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie, selon le modèle figurant en *Annexe 1* au présent appel à candidature ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur, selon le modèle figurant en *Annexe 2* au présent appel à candidature, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ;
- Une attestation du nombre d'actions détenues par le candidat justifiant le taux de participation dans le capital social de OTH. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par **LA BIAT**, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de OTH, sis à 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents ci-dessus listés ou parvenu hors délai, ne sera pas pris en compte par la société OTH.**

#### **4. Date limite de dépôt de candidatures**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de OTH et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la société OTH » et parvenir (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société OTH situé au 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2 – 2035 Ariana – Tunisie, (le cachet de la poste faisant foi), (ii) soit déposée par porteur contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société OTH situé au 16, Rue des Entrepreneurs – La Charguia 2, 2035, Ariana – Tunisie, au plus tard le **Mercredi 16 Avril 2025 à 17 heures, date limite de réception des candidatures.**

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu après la date limite de réception des candidatures ne sera pas pris en compte par la société OTH.**

#### **5. Processus d'examen des candidats :**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Ce processus est divulgué aux actionnaires dans le rapport annuel de gestion.

Un comité de sélection interne désigné par la Société se chargera de la vérification du respect des conditions d'éligibilité des candidatures énumérées au point 2 ci-dessus du présent appel à candidature conformément aux dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

#### **6. Choix du candidat**

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société OTH transmettra la liste préalable des candidats

admis à concourir au Conseil du Marché Financier, pour avis.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, OTH convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée Générale Elective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Elective.

La liste des candidats sera mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de cette Assemblée Élective.

L'Assemblée Élective se réunit et délibère conformément aux dispositions des articles 22 à 28 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 mars 2020.

La société informera sans délai le Conseil du Marché Financier du résultat des délibérations de l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires.

L'élection de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (suivant la tenue de l'Assemblée Générale Elective), statuant sur l'exercice 2024.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom :

.....

N° CIN:

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Fixe ..... GSM.....

Email :

.....

Profession/Activité :

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

.....

- Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

.....

.....

Signature légalisée

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné : .....

Nom & Prénom: .....

N° CIN: .....

Adresse : .....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ausein du Conseil d'Administration de la société « One Tech Holding »,

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature de la société One Tech Holding ;

Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature de la société One Tech Holding ; et

Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

## AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### ONE TECH HOLDING

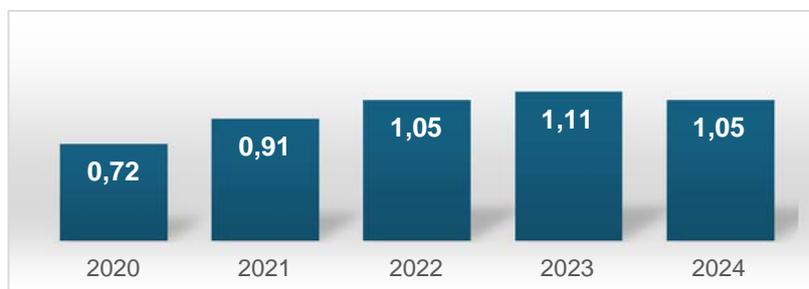
**Siège Social :** 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

Le Conseil d'administration de la société One Tech Holding réuni le 28 mars 2025 a approuvé les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, qui font ressortir les indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires 2024 qui dépasse 1 milliard de dinars, globalement en ligne avec les prévisions initiales
- Amélioration des marges opérationnelles dans un contexte fortement concurrentiel
- Poursuite de l'effort d'investissement en faveur de l'amélioration de la qualité, la productivité et le développement durable
- Un désendettement confirmé
- Maintien d'un dividende de 250 millimes au titre de l'exercice 2024.

Chiffres Consolidés (en Mdt )	2024	2023	Variation
Revenus	1 048	1 105	-5%
Marge Brute	273,2	266,2	+2,6%
<i>En % du CA</i>	<i>26,1%</i>	<i>24,1%</i>	
EBITDA	101,4	99,9	+1,5%
<i>En % CA</i>	<i>9,7%</i>	<i>9,04%</i>	
Résultat d'exploitation	60,3	63,4	-4,9%
<i>En % CA</i>	<i>5,75%</i>	<i>5,74%</i>	
Résultat Net consolidé	30,9	42,4	-27%

#### Évolution du chiffre d'affaires 2020-2024 (en milliards de dinars)



#### **Amélioration des marges opérationnelles malgré un contexte fortement concurrentiel et une baisse du marché**

Malgré un léger recul du chiffre d'affaires en 2024, **la marge brute** du groupe a progressé de 3%, atteignant 26,1 % du chiffre d'affaires contre 24,1 % en 2023. Cette amélioration s'inscrit dans le cadre du projet de transformation 2028 du groupe One Tech, qui vise à optimiser les marges opérationnelles grâce à une rationalisation du mix-produits, une politique proactive de protection des prix et une réduction des charges variables (énergie, transport et emballage).

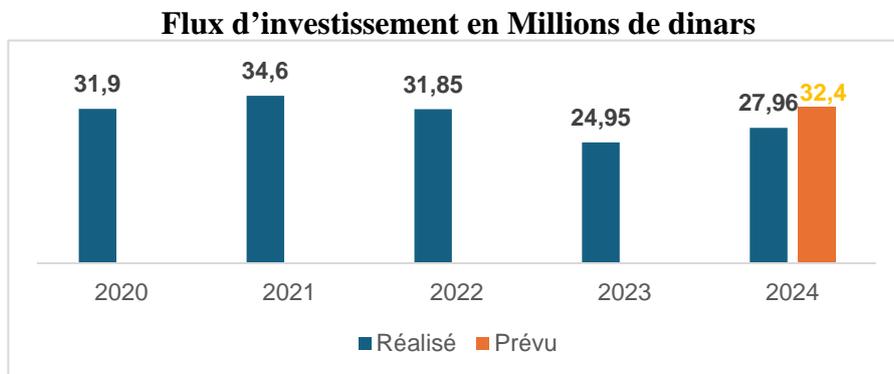
**L'EBITDA consolidé** s'est maintenu au-dessus des 100 millions de dinars, enregistrant une légère progression par rapport à 2023 et restant globalement en ligne avec le budget (inférieur de seulement 4%). Par ailleurs, **la marge d'EBITDA** s'est améliorée à 9,7%, malgré une concurrence asiatique accrue, notamment dans le secteur de la mécatronique.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation consolidé s'est maintenu quasiment à son niveau de l'année dernière alors que **la marge d'exploitation** s'est légèrement améliorée en 2024 pour s'élever à 5.8%.

Le résultat net consolidé a été négativement impacté par les pertes de change comme suite à l'appréciation du dinar vis-à-vis de l'euro et par le taux d'imposition sur les bénéfices.

### **Poursuite de l'effort d'investissement au profit de l'amélioration de la qualité, la productivité, et le développement durable**

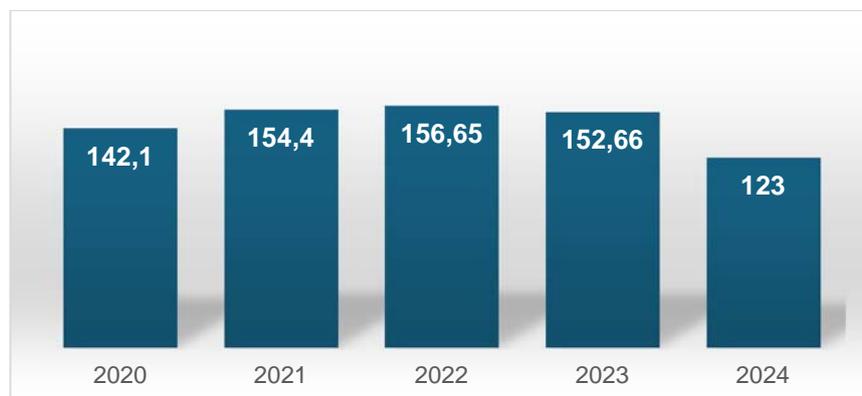
Le groupe One Tech renforce d'avantage ses efforts d'investissement, notamment au niveau du pôle mécatronique, avec une enveloppe de 28 millions de dinars sur l'année 2024, progressant ainsi de 12% par rapport à leur niveau de l'année 2023.



### **Désendettement confirmé et désengagement des activités non stratégiques**

L'endettement global du groupe a nettement diminué en fin d'année 2024, enregistrant une baisse de 19% pour s'établir à 123,0 millions de dinars, et ce, malgré les investissements significatifs réalisés sur la période.

### **Évolution de l'endettement du groupe One Tech en Millions de dinars**



## **Maintien d'un dividende de 250 millimes par action**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 mars 2025, a proposé le versement d'un dividende de 250 millimes par action, et a convié l'assemblée générale ordinaire à se tenir le 23 mai 2025 à 10h, le lieu sera précisé ultérieurement.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**ETATS FINANCIERS**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 08 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Khaled THABET et Mr Zouhaier MARGHLI.

## Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2023  
(Unité en DT)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>VI-A-1</b>	<b>241 632</b>	<b>158 560</b>
<b>Créances sur les Etablissements Bancaires</b>	<b>VI-A-2</b>	<b>29 014 060</b>	<b>29 775 197</b>
<b>Créances sur la Clientèle</b>	<b>VI-A-3</b>	<b>224 156 076 *</b>	<b>232 406 137</b>
<i>Concours à la clientèle</i>		140 919 707	134 712 623
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		291 746 794	297 365 895
<i>Provisions et agios réservés</i>		-208 510 425	-199 672 381
<b>Portefeuille d'Investissement</b>	<b>VI-A-4</b>	<b>1 582 201</b>	<b>1 638 035</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>VI-A-5</b>	<b>189 641</b>	<b>368 594</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>		3 400 505	3 418 320
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-3 215 636	-3 050 831
<i>Immobilisations incorporelles</i>		472 216	467 286
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-467 444	-466 182
<b>Autres Actifs</b>	<b>VI-A-6</b>	<b>14 585 801</b>	<b>22 113 959</b>
<i>Comptes d'attente &amp; de régularisation (A)</i>		7 296 028	15 410 460
<i>Autres (A)</i>		7 289 773	6 703 499
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>269 769 411</b>	<b>286 460 481</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers</b>	<b>VI-A-7</b>	<b>80 992</b>	<b>66 888</b>
<b>Dépôts et Avoirs de la Clientèle</b>	<b>VI-A-8</b>	<b>15 278 988</b>	<b>13 211 723</b>
<b>Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>VI-A-9</b>	<b>276 166 197</b>	<b>280 148 920</b>
<b>Autres Passifs</b>	<b>VI-A-10</b>	<b>18 194 905</b>	<b>16 826 307</b>
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		2 352 310	950 483
<i>Compte d'attente &amp; de régularisation (P)</i>		12 024 593	11 751 343
<i>Autres (P)</i>		3 818 003	4 124 481
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>309 721 082</b>	<b>310 253 838</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>		<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Réserves</b>		<b>95 904</b>	<b>95 904</b>
<b>Autres Capitaux Propres</b>		<b>2 834 145</b>	<b>2 834 145</b>
<b>Résultats Reportés</b>		<b>-126 723 406</b>	<b>-113 936 424</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>		<b>-16 158 314</b>	<b>-12 786 982</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-39 951 671</b>	<b>-23 793 357</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>269 769 411</b>	<b>286 460 481</b>

\* Chiffres après radiation de 9 709 673 DT des créances

## Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité en DT)

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>HB 4 – Engagements de financement donnés</b>	<b>VI-B-1</b>	<b>2 956 245</b>	<b>4 900 649</b>
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		2 732 245	4 556 649
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		224 000	344 000
<b>HB 5 – Engagements sur titres</b>	<b>VI-B-2</b>	<b>698 798</b>	<b>698 798</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>3 655 042</b>	<b>5 599 446</b>
<b>ENGAGEMENT RECUS</b>			
<b>HB 6 – Engagements de financement reçus</b>	<b>VI-B-3</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>
<b>HB 7 – Garanties reçues</b>	<b>VI-B-4</b>	<b>178 372 542</b>	<b>184 049 956</b>
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		11 879 234	11 845 374
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		87 108 601	92 354 639
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		79 384 708	79 849 943
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>203 372 542</b>	<b>186 549 956</b>

## Etat de résultat

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Unité en DT)

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>VI-C-1</b>	<b>9 442 892</b>	<b>11 314 160</b>
<i>Opérations avec les établissements bancaires &amp; financiers</i>		2 895 669	1 823 873
<i>Opérations avec la clientèle</i>		6 547 223	9 490 287
<b>Commissions (en produits)</b>	<b>VI-C-2</b>	<b>997 154</b>	<b>855 462</b>
<b>Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>VI-C-3</b>	<b>15 602</b>	<b>733</b>
<b>Total Produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>10 455 649</b>	<b>12 170 355</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>VI-C-4</b>	<b>-3 369 365</b>	<b>-2 375 376</b>
<b>Commissions encourues</b>	<b>VI-C-5</b>	<b>-589 326</b>	<b>-905 998</b>
<b>Total Charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>-3 958 690</b>	<b>-3 281 373</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>6 496 958</b>	<b>8 888 982</b>
<b>Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>VI-C-6</b>	<b>-4 217 890</b>	<b>-6 466 387</b>
<b>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>		<b>-55 834</b>	<b>-80 175</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>VI-C-7</b>	<b>39 104</b>	<b>561 619</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>VI-C-8</b>	<b>-12 620 846</b>	<b>-12 218 442</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>VI-C-9</b>	<b>-3 460 021</b>	<b>-2 979 055</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations</b>		<b>-185 417</b>	<b>-386 496</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-14 003 946</b>	<b>-12 679 955</b>
<b>Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires</b>	<b>VI-C-10</b>	<b>-2 133 135</b>	<b>-82 295</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-16 137 081</b>	<b>-12 762 250</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		<b>-21 233</b>	<b>-24 733</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>-16 158 314</b>	<b>-12 786 982</b>
<b>Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-16 158 314</b>	<b>-12 786 982</b>

## Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Unité en DT)

<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	VI-D-1	17 147 193	17 096 761
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-10 225 356	-4 892 251
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	VI-D-2	1 303	1 285
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	VI-D-3	11 346 059	6 172 494
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-4 806	63 520
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		2 078 711	-471 105
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-13 530 728	-12 211 156
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		118 761	35 723
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>6 931 137</b>	<b>5 795 270</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		0	0
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		0	0
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		11 400	-248
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>11 400 0</b>	<b>-248</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
1- Emission d'actions		0	0
2- Emission d'emprunts		0	0
3- Remboursement d'emprunts		0	0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	VI-D-4	-7 521 438	-979 689
5- Dividendes versés		0	0
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>-7 521 438</b>	<b>-979 689</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		<b>-578 901</b>	<b>4 815 333</b>
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		<b>29 778 879</b>	<b>24 963 546</b>
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	VI-D-5	<b>29 199 978</b>	<b>29 778 879</b>

## Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023

### I- Présentation de la Banque :

#### (a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 telle que abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hedi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président du Conseil d'Administration de la BFPME	2	20	-
<b>Total Général</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

#### (c) Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME ont été établis sur la base des hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation et de comptabilité d'engagement et des principes comptables généralement reconnus en Tunisie. Ces principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996,
- Le Cadre Conceptuel de la Comptabilité approuvé par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996,
- Les Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

## **II- Comptabilisation des engagements de la Banque :**

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

### **(a) Les engagements hors bilan :**

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

### **(b) Les créances sur la clientèle :**

Les créances sur la clientèle sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

## **III- La politique de provisionnement :**

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes.

### **(a) Provisions Individuelles :**

Selon l'article 10 de la circulaire n°91-24 du 17/12/1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, modifiés par la circulaire n°2012-09 du 29/06/2012, les banques doivent constituer des provisions comme suit :

<b>Classes</b>	<b>Taux de la provision</b>
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars ou à 0,5% des fonds propres nets. Tout intérêt (ou produit) précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

La constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues.

### **(b) Provisions Collectives :**

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires N° 2012-20 du 6 décembre 2012, N° 2021-01 du 11 janvier 2021, N° 2023-02 du 24 février 2023 et N° 2024-01 du 19 janvier 2024 la BFPME a constitué des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. L'augmentation ou la diminution du montant des provisions collectives doit être justifiée par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

**(c) Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :**

En application de la circulaire aux établissements de crédit n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BFPME a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

**(d) Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle :**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

**IV- Traitement comptable relatif aux Fonds gérés par la Banque :**

La BFPME gère plusieurs fonds :

**(a) Fonds spéciaux :**

- Le Fonds de Soutien des PME (FSPME),
- Le Fonds INTILAK 2,
- Le Fonds BADER,
- Le Fonds CPG Gafsa
- Le Fonds RAIDET
- Le Fonds RSE (Tataouine, Kebili...etc.),

Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » et sont gérés pour le compte d'autrui en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME du fait que la BFPME n'encourt aucun risque sur ces créances. Par ailleurs aucune provision n'est enregistrée sur ces créances.

**(b) Fonds Suisse :**

S'agissant de subventions conditionnées, le traitement comptable de ce fonds l'assimile à des quasi- fonds propres. Toutefois, un protocole d'accord signé en 2020 visant l'utilisation du reliquat du programme contenant les actions suivantes :

- Octroi de prêts participatifs aux gouvernorats prioritaires pour 400.000 TND.
- Le reste pour l'appui des capacités building orienté à la BFPME pour faciliter le processus de l'ouverture d'une agence centrale.

Cet accord est conditionné par la réalisation des objectifs convenus entre les deux parties, de ce fait, le risque crédit pour les prêts participatifs demeure supporté par lesdits fonds pendant cinq ans à partir de la date de sa signature.

**(c) Dotations FOPRODI et RIICTIC :**

Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » au même titre que les fonds spéciaux et sont gérés pour le compte de l'Etat en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME.

Les provisions individuelles relatives aux dotations FOPRODI et RIICTIC sont déterminées sur la base de la garantie de l'Etat fixée à **75%** du total des engagements de la relation incluant l'encours ainsi que les impayés en principal et en intérêts. Autrement dit la banque supporte **25%** dudit total.

**V- Faits marquants de l'exercice :**

L'exercice 2023, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de **435 622 746 DT** (dont **2 956 245 DT** hors bilan) contre **436 979 167 DT** (dont **4 900 649 DT** hors bilan) en 2022 enregistrant ainsi une baisse de **0,31%**.
- 2- Les capitaux propres de la Banque observent une baisse importante et ce à partir de 2020 pour atteindre **-40 MD** au 31/12/2023 avec un résultat déficitaire de **-16,16 MD** réalisé en 2023.



- 3- La Banque a signé deux conventions de prêt **TGT** avec le Ministère des Finances :

- La première convention en date du **02 juin 2023** pour un montant de **11 millions de dinars** aux conditions suivantes :
  - Durée : 5 ans
  - Délai de grâce : une année
  - Taux : 9,5%
  - Echancier : semestriel
  - Intérêt de retard : Taux du marché majoré de 2% en cas de non-paiement dans les 15 jours

- La deuxième convention en date du **30 novembre 2023** pour un montant de **11 millions de dinars** aux conditions suivantes :
  - Durée : 5 ans
  - Délai de grâce : une année
  - Taux : 9,5%
  - Echancier : semestriel
  - Intérêt de retard : Taux du marché majoré de 2% en cas de non-paiement dans les 15 jours

**4- En vertu de :**

- L'article 14 de la circulaire BCT N° °2022-01 en date du 01/03/2022 qui prévoit que « Tous les établissements doivent radier de leurs bilans, les créances classées 4 depuis 5 ans et plus qui satisfont aux conditions de radiation fixées par la législation fiscale en vigueur et mettre en place un dispositif efficace de recouvrement et de suivi de ces créances ».
- L'article 3 de la loi 2020-45 du 14 décembre 2020, portant assouplissement de la radiation des créances bancaires et des établissements financiers irrécouvrables.
- Et la loi 2018-37 du 6 juin 2018, portant modification du paragraphe VII Quaterdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

La Banque, après décision du Conseil d'Administration du 26/09/2024, a procédé à la radiation de **24** créances relatives à **22** clients pour un total engagement de **10,04 millions de dinars**, cette liste a été révisée vers la baisse après audit pour **21** créances relatives à **19** clients pour un total engagement **9,71 millions de dinars**.

Sachant que la banque a procédé à la réintégration de deux créances qui ont fait l'objet de radiation en 2022 pour un total engagement de 657 milles dinars et ce suite à un recouvrement de 30 milles dinars pour chaque créance.

**VI- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**VI-A. Notes relatives au bilan :**

**VI-A-1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :**

	31/12/2023	31/12/2022
Caisse	1 897	1 244
Avoirs, en dinars, à la BCT	239 735	157 316
<b>Total</b>	<b>241 632</b>	<b>158 560</b>

**VI-A-2. Créances sur les établissements bancaires :**

	31/12/2023	31/12/2022
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	26 707 194	26 166 009
Créances sur les établissements bancaires	2 358 346	3 670 319
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-51 480	-61 131
<b>Total</b>	<b>29 014 060</b>	<b>29 775 197</b>

\*Les Placements sur le Marché Monétaire proviennent essentiellement :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement à Terme BNA		2 450 000
Placement à Terme BTK	7 050 000	
Placement à Terme TSB BANK	19 550 000	23 500 000
<b>Total</b>	<b>26 600 000</b>	<b>25 950 000</b>

### VI-A-3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2023 Avec Radiation	31/12/2022	31/12/2023 Sans Radiation
<b>Concours à la clientèle</b>	<b>140 919 707</b>	<b>134 712 623</b>	<b>143 061 822</b>
Principal	66 502 471	67 111 699	67 581 156
Intérêts	74 377 905	67 567 344	75 441 334
Commissions d'engagement	39 332	33 580	39 332
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>291 746 794</b>	<b>297 365 895</b>	<b>299 314 352</b>
Principal	208 474 679	224 329 616	212 456 695
Intérêts	83 120 343	72 909 079	86 705 661
Commissions d'engagement	151 772	127 200	151 996
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>432 666 501</b>	<b>432 078 518</b>	<b>442 376 174</b>
A déduire couverture	<b>-208 510 425</b>	<b>-199 672 381</b>	<b>-218 220 099</b>
Provisions (sur une base individuelle)	-40 604 258	-42 021 157	-41 700 918
Provisions collectives	-4 378 254	-4 378 254	-4 378 254
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	-33 029 229	-34 038 554	-36 993 270
Agios réservés	-130 498 684	-119 234 416	-135 147 656
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>224 156 076</b>	<b>232 406 137</b>	<b>224 156 076</b>

En application de la circulaire BCT n°2024-01 relative à la division, la couverture des risques et le suivi des engagements qui détermine la méthodologie de détermination des provisions collectives au titre de l'exercice 2023, les provisions collectives ainsi constatées en 2023 sont de 3.503MDT contre 4.378MDT en 2022. Il est à noter qu'aucune reprise de provision ne sera constatée en 2023 par mesure de prudence.

#### Ratio des actifs non performants :

La Banque enregistre une augmentation des créances classées (+1.64%) en 2023 pour atteindre 88.18% contre 86.54% en 2022.

#### Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés :

La Banque enregistre un ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 53.14% contre 55.01% pour 2022, soit une baisse de (-1.87%).

### VI-A-4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>2 548 798</b>	<b>2 548 798</b>
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 131 406	-1 075 572
Emprunt obligataire (1)	164 810	164 810
<b>Total</b>	<b>1 582 201</b>	<b>1 638 035</b>

(1)

	Date	Catégorie	Taux	Nbre	VN	Montant souscrit	Durée	Franchise
Emprunt National 1	21/03/2022	A	V (*)	320	10.00	3 200.00	5	3
Emprunt National 1	21/03/2022	A	F (9.25%)	321	10.00	3 210.00	5	3
Emprunt National 2	14/06/2022	B	F (9.35%)	292	100.00	29 200.00	7	2
Emprunt National 2	14/06/2022	B	V (**)	292	100.00	29 200.00	7	2
Emprunt National 4	18/11/2022	B	F (9.35%)	1 000	100.00	100 000.00	7	2

\* TMM moyen des 12 derniers mois qui précèdent l'échéance en intérêt + 2,15%

\*\* TMM moyen des 12 derniers mois qui précèdent l'échéance en intérêt + 2,20%

#### VI-A-5. Valeurs immobilisées :

	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
<b>Coût d'acquisition</b>									
Au 31/12/2022	1 151 097	94 226	1 365 239	620 489	187 268	26 098	441 189		3 885 607
Variation suite aux acquisitions et cessions	(19 056)	-	158	1 083	-	-	4 930		(12 886)
Au 31/12/2023	1 132 041	94 226	1 365 397	621 572	187 268	26 098	446 119		3 872 721
<b>Amortissement</b>									
Au 31/12/2022	1 025 957	89 094	1 201 037	537 054	155 694	26 098	440 084	41 997	3 517 013
Dotation de l'exercice	38 400	2 242	102 321	18 123	3 719	-	1 262	-	166 067
Au 31/12/2023	1 064 356	91 335	1 303 358	555 177	159 413	26 098	441 346	41 997	3 683 080
<b>VCN au 31/12/2023</b>	<b>67 684</b>	<b>2 891</b>	<b>62 039</b>	<b>66 395</b>	<b>27 856</b>	<b>-</b>	<b>4 772</b>	<b>-41 997</b>	<b>189 641</b>

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 6 464 DT détaillées comme suit :

Achat Mobilier de bureau	1 083
Achat Logiciel de gestion des immobilisations	4 930
Achat Matériel Informatique	158
Achat accessoires automobile	294

Toutefois, la banque a procédé à la vente de voiture d'une valeur d'acquisition de 19 350 DT totalement amortie (voiture de marque polo volkswagen épave)

#### VI-A-6. Autres actifs :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Comptes d'attente &amp; de régularisation</b>	<b>7 296 028</b>	<b>15 410 460</b>
Charges constatées d'avance (1)	147 855	0
Produits à recevoir (2)	3 957 228	4 130 803
Gain sur contrats de couverture à terme (3)	3 190 945	11 279 658
Compte d'attente	18 353	18 353
Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente"	-18 353	-18 353
<b>Autres</b>	<b>7 289 773</b>	<b>6 703 499</b>
Crédit d'impôt sur les sociétés	134 276	99 696
Personnel (4)	6 655 465	5 970 891
Débiteurs divers (5)	425 866	427 857
Frais judiciaires au titre des projets en contentieux	1 332 107	884 929
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers" (6)	-1 332 107	-884 929
Fournitures et autres matières consommables	74 166	205 055
<b>Total</b>	<b>14 585 801</b>	<b>22 113 959</b>

(1) Le poste Charges constatées d'avance est constitué du différentiel entre la charge annuelle calculée selon un taux qui représente le coût de l'emprunt actualisé sur toute la période du contrat et l'intérêt annuel payé au taux de 4% au profit du Fonds d'Amitié Qatari. Sachant que le paiement effectif des intérêts en question a eu lieu en 2023 pour les échéances 2022 et 2023.

(2) Le poste Produits à recevoir est détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Commission à recevoir sur Fond BADER	28 595	4 478
Commission à recevoir sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	11 964	-
Commission à recevoir sur le Fond INTILAK 2	107 712	-
Couverture pour risque de change à recevoir	3 301 829	3 280 518
Intérêts de trésorerie prise en charge par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement	389 999	737 631
Plus-value sur cession de voiture	5 600	-
Autres commissions à recevoir (commission FOPRODI, RITI, Dépositaire...)	111 530	108 177

(3) Le poste Gains sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES2 de (6.500.000 USD) au cours de l'échéance par rapport au cours historique. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du Fonds National de Garantie (FNG) géré par la Compagnie de Réassurances « Tunis – Ré ».

(4) Le poste Personnel est composé des prêts et avances sur salaires :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances sur salaires à moins d'un an	1 738 783	1 788 062
Prêts accordés au personnel, échéances à plus d'un an	4 882 473	4 148 619
Salaires du personnel détaché auprès d'autres établissements non encore régularisés	34 209	34 209

(5) Le poste Débiteurs divers est détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).	425 866	425 866
Primes prélevées au profit de la SOTUGAR	0	1 991

(6) Ce poste concerne des provisions pour couvrir les frais de justice au titre des créances en contentieux

#### VI-A-7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds Souk Ettanmia USA	55 517	28 098
Fonds Souk Ettanmia	25 475	34 318
Fonds UK	0	4 471
<b>Total</b>	<b>80 992</b>	<b>66 888</b>

Le 8 mars 2017 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au profit des bénéficiaires de ces fonds.

#### VI-A-8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts des Fonds communs de placement à risque FCPR	46 692	68 878
Autres sommes dues à la clientèle (1)	14 862 175	12 788 076
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	327 121	311 769
Retenue de garantie 5% CDD (3)	43 000	43 000
<b>Total</b>	<b>15 278 988</b>	<b>13 211 723</b>

(1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

(2) Les créiteurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation.

(3) Il s'agit d'une retenue de garantie de 5% du montant de prêt accordés dans le cadre du Contrat de développement mis en place en novembre 2013 ayant pour objectif le financement notamment des frais d'approche, des investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage. Cette retenue est opérée par la Banque au titre du premier déblocage et sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

#### VI-A-9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Passifs Ordinaires :</b>		
<b>Ressources spéciales d'origine extérieure :</b>		
Ligne italienne	3 082 803	4 521 383
Ligne espagnole	135 538	228 062
Ligne JBIC	51 050 626	51 050 626
Ligne Française	584 831	849 882
Ligne FADES	0	12 440 400
Ligne BIRD	151 566	670 769
Ligne BAD	321 429	910 714
Ligne FADES 2	19 927 050	28 612 920
Ligne QFFT	15 199 430	15 200 000
<b>Ressources spéciales d'origine budgétaire :</b>		
Fonds FAR	4 317 858	3 273 117
Fonds FAR Prêts Participatifs	0	1 017 000
Emprunt contracté auprès de la TGT	36 275 000	22 700 000
<b>Passifs Subordonnés :</b>		
<b>Ressources spéciales d'origine extérieure :</b>		
Fonds QFF Reliquat Subvention	6 203 493	6 203 493
<b>Ressources spéciales d'origine budgétaire :</b>		
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	861 355	1 858 023
Fonds CPG Gafsa	2 383 838	2 387 132
Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	90 000	90 000
FOPRODI	11 009 930	11 556 436
RITI	216 544	226 700
Fonds INTILAK II	34 362 529	34 412 377
Fonds de soutien des PME PDFP	47 921 784	47 764 906
Fonds BADER	5 260 754	5 222 771
Fonds RAIDET	2 000 000	0
<b>Dettes rattachées aux ressources spéciales</b>		
D'origine extérieure (intérêts courus)	2 604 300	3 119 812
D'origine budgétaire (intérêts courus) (*)	32 205 540	25 832 398
<b>Total</b>	<b>276 166 197</b>	<b>280 148 920</b>

(\*) Les dettes rattachées aux ressources spéciales d'origine budgétaire enregistrent une augmentation de 6,4 MDT venant essentiellement des intérêts rattachés au Fonds de soutien des PME PDFP pour un montant de 5,5 MDT (dont des intérêts de retards de 3,9 MDT).

#### VI-A-10. Autres passifs :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Provisions pour passifs et charges (1)</b>	<b>2 352 310</b>	<b>950 483</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>12 024 593</b>	<b>11 751 343</b>
Charges à payer (2)	12 024 593	11 475 505
Commissions	0	275 838
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>3 818 003</b>	<b>4 124 481</b>
Fournisseurs	803 504	702 992
Etat, impôts et taxes	585 778	937 391
Organismes de sécurité sociale	690 060	774 100
Créditeurs divers (3)	1 738 661	1 709 998
<b>Total</b>	<b>18 194 905</b>	<b>16 826 307</b>

(1) Il s'agit des provisions pour départ à la retraite.

(2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Estimation congés à payer	929 457	816 235
Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	508 898	507 086
Frais de fonctionnement siège	2 242 570	1 914 135
Honoraire commissaire aux comptes	90 000	180 000
Commission de prorogation de la ligne JBIC	151 381	151 381
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC	42 746	42 746
Prise en charge de l'échéance en intérêt depuis le 30/09/2015 pour la ligne JBIC	7 858 622	7 858 622
Contribution conjoncturelle	5 300	5 300
Affaires en contentieux envers la Banque	195 619	0
<b>Total</b>	<b>12 024 593</b>	<b>11 475 505</b>

(3) Le poste Créditeurs divers est composé de ce qui suit :

	31/12/2023
Estimation de la prime de bilan 2023	1 179 365
Prime SOTUGAR	10 400
Cotisation assurance groupe	150
Avance (300.000 USD*1.6328) versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.	489 840
Retenue sur salaire pour le compte des créditeurs divers	2 017
Provision pour régularisation salaire de l'Ex-PDG	11 191
Provision pour régularisation salaire DGA	45 698
<b>Total</b>	<b>1 738 661</b>

#### VI-A-11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 834 145</b>	<b>-12 786 982</b>	<b>-113 936 424</b>	<b>-23 793 357</b>
Affectations des résultats 2022					12 786 982	-12 786 982	-
Résultat net au 31/12/2023					-16 158 314		-16 158 314
							-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 834 145</b>	<b>-16 158 314</b>	<b>-126 723 406</b>	<b>-39 951 671</b>

## VI-B. Notes relatives à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

### VI-B-1. Engagements de financement donnés :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	774 100	1 677 666
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur RSO Etrangère	1 021 142	1 845 506
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources budgétaires	291 303	387 777
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur PP	645 700	645 700
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	224 000	344 000
<b>Total</b>	<b>2 956 245</b>	<b>4 900 649</b>

### VI-B-2. Engagements sur titres :

	Montant souscrit	Reste à libérer
Société de développement économique de Kasserine (SODEK)	1 097 595	548 798
Société de gestion du complexe industriel et technologique du Kef (ScitKef)	200 000	150 000
<b>Total</b>		<b>698 798</b>

### VI-B-3. Engagements de financement reçus :

	31/12/2023
Engagements de financement reçus/FF PME	10 000 000
Engagements de financement reçus/FNE	5 000 000
Engagements de financement reçus/INTILAK 2	10 000 000
<b>Total</b>	<b>25 000 000</b>

### VI-B-4. Garanties reçues :

#### Garanties reçues de l'Etat :

Il s'agit des 75% du risque résiduel sur les créances imputées sur le FOPRODI et RITI qui est supporté par l'Etat et dont les 25% restantes sont provisionnés par la Banque.

#### Garanties reçues des entreprises d'assurance :

C'est la prise en charge par La SOTUGAR d'une partie du risque résiduel pouvant aller de 50% à 75% des montants des concours acceptés à la garantie (conformément aux modalités d'intervention des différents fonds qu'elle gère)

#### Garanties reçues de la clientèle :

Ce sont les garanties hypothécaires des biens meubles et immeubles donnés par les emprunteurs qu'ils soient élément du projet ou hors projet.

## VI-C. Notes relatives à l'Etat de Résultat :

### VI-C-1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 895 669</b>	<b>1 823 873</b>
Intérêts des placements sur le marché monétaire	2 895 669	1 823 873
<b>Opérations avec la clientèle (1)</b>	<b>6 547 223</b>	<b>9 490 287</b>
Intérêts des crédits à long et moyen terme	6 261 747	9 190 094
Commissions assimilées à des intérêts	26 228	63 756
Intérêts sur prêts au personnel	259 249	236 436
<b>Total</b>	<b>9 442 892</b>	<b>11 314 160</b>

(1) Les opérations avec la clientèle sont présentées en net d'agios réservées :

	31/12/2023 Avec Radiation	31/12/2023 Sans Radiation	31/12/2022 Avec Radiation	31/12/2022 Sans Radiation
Opérations avec la clientèle	17 811 491	22 460 463	11 541 509	23 442 758
Dotation sur Intérêts et autres produits réservés	-11 264 268	-15 913 240	-2 051 222	-13 952 471
<b>Total</b>	<b>6 547 223</b>	<b>6 547 223</b>	<b>9 490 287</b>	<b>9 490 287</b>

### VI-C-2. Commissions (en produits)

	31/12/2023	31/12/2022
Commission de gestion	112 923	71 449
Commission sur Fonds Budgétaires	23 137	23 331
Commission sur Fonds Intilak 2	148 900	101 609
Commission de Garantie FADES	134 479	0
Commission sur Fonds CPG Gafsa	2 768	24 166
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	11 929	0
Commission sur Fonds de soutien des PME	488 056	492 609
Commission sur Fonds Bader Art6 "Prêts Participatifs"	43 845	129 238
Commission d'ouverture BAD et BIRD	25 153	0
Diverses commissions	5 964	13 060
<b>Total</b>	<b>997 154</b>	<b>855 462</b>

### VI-C-3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Revenu des obligations et titres SICAV</b>	<b>15 602</b>	<b>733</b>
<b>Total</b>	<b>15 602</b>	<b>733</b>

**VI-C-4. Intérêts encourus et charges assimilées :**

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	-81 849	-112 472
Intérêts sur Ligne ESPAGNOLE	-5 452	-8 413
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	-15 461	-15 398
Intérêts sur Ligne JBIC	0	-31 681
Intérêts sur Ligne FADES	0	-324 681
Intérêts sur Ligne BIRD	-19 813	-71 443
Intérêts sur Ligne BAD	-29 744	-68 862
Intérêts sur Emprunt Trésor TGT	-1 904 544	-271 167
Intérêts sur Ligne FADES	-575 489	-670 006
Intérêts sur Ligne Fonds FAR LDSR	-226 596	-266 809
Intérêts sur Ligne QFFT *	-509 314	-514 619
Intérêts sur Emprunt Marché Monétaire	-1 103	-19 823
<b>Total</b>	<b>-3 369 365</b>	<b>-2 375 376</b>

(\*) La banque paye un intérêt annuel au taux de 4% au profit du Fonds d'Amitié Qatari à partir du mois de janvier 2022 pendant 7ans dans le cadre d'un contrat de prêt signé en décembre 2018, toutefois le contrat prévoit une période d'expérimentation qui s'étale du mois de décembre 2018 au mois de novembre 2021 a cet effet, la BFPME ne comptabilise aucun intérêt couru durant cette période qu'à partir du mois de décembre 2021 pour un montant de 44 211 DT.

A partir de 2022 et jusqu'à la fin du contrat (31/12/2030), la banque comptabilise une charge annuelle calculée selon un taux qui représente le coût de l'emprunt actualisé sur toute la période qui est 15 ans.

**VI-C-5. Commissions encourues :**

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions bancaires	-19 275	-46 218
Diverses cotisations (Swift ...)	-31 859	-20 235
Commissions sur Emprunts (JBIC)	0	-37 994
Prime pour couverture du risque de change	-538 191	-801 550
<b>Total</b>	<b>-589 326</b>	<b>-905 998</b>

**VI-C-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :**

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations/Reprises sur provisions pour créances (1)	2 380 496	6 135 858
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges (2)	-1 537 685	-120 281
Pertes sur Créances couvertes par des provisions	-5 060 701	-12 481 965
<b>Total</b>	<b>-4 217 890</b>	<b>-6 466 387</b>

(1) Les dotations sur provisions pour créances se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations/Reprises sur provisions individuelles pour	430 239	-136 067
Dotations/Reprises sur provisions Collectives pour	0	-2 139 811
Dotations/Reprises sur provisions Additionnelles pour	-2 715 134	-3 794 029
Dotations/Reprises sur provisions pour crédit ayant fait l'objet de radiation	5 060 701	12 481 965
Dotations/Reprises sur provisions pour Frais de justice	-395 311	-276 200

(2) Les provisions pour passifs et charges dont 1 350 446 DT de provision pour départ à la retraite qui a fait l'objet de révision vers la hausse suite à l'Arrêté du Ministre des affaires sociales du 17 novembre 2022, portant agrément de l'avenant n° 5 à la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers en révisant l'article 54 de ladite convention ramenant l'indemnité de départ à la retraite de 6 à 12 mois de salaires et une provision pour deux affaires en justice d'un montant de 187 239 DT.

#### VI-C-7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2023	31/12/2022
Agios créditeurs des comptes ordinaires	24 464	58 231
Autres produits (*)	14 641	503 388
<b>Total</b>	<b>39 104</b>	<b>561 619</b>

(\*) Les autres produits proviennent des intérêts de trésorerie versés par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement.

#### VI-C-8. Frais de personnel :

	31/12/2023	31/12/2022
Traitements, salaires et primes du personnel	-10 072 927	-9 853 974
Charges sociales légales	-2 023 437	-1 910 161
Autres charges du personnel	-524 482	-454 307
<b>Total</b>	<b>-12 620 846</b>	<b>-12 218 442</b>

#### VI-C-9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2023	31/12/2022
Locations (1)	-1 575 753	-1 278 539
Missions et réceptions	-15 854	-22 416
Transport et déplacement	-624	-7 470
Primes d'assurance	-92 799	-55 152
Jetons de présence	-103 500	-128 188
Dons et subventions accordés	-319 494	-320 000
Impôts et taxes	-484 691	-360 913
Fournitures diverses et autres services extérieurs	-867 307	-806 378
<b>Total</b>	<b>-3 460 021</b>	<b>-2 979 055</b>

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charge locative	643 073	627 229
Frais de fonctionnement siège	932 452	651 309

L'augmentation des frais de gestion est due à l'actualisation de l'estimation des 2 factures 2021 et 2022 parvenues en 2023 ainsi que les frais de gestion de 2023 majoré d'un prix de transfert de 10%.

**VI-C-10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :**

	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités sur impôts et taxes	-1 911	-95 642
Gain de change	104 023	13 670
Jetons de présence	10 238	5 600
Pénalités de retards sur marché	313	568
Plus-value sur cession de Matériels (1)	17 000	0
Perte de change	-1 625	-6 490
Perte sur créance (2)	-2 261 173	0
<b>Total</b>	<b>-2 133 135</b>	<b>-82 295</b>

(1) Il s'agit d'une plus-value sur la vente de voiture de marque polo volkswagen épave totalement amortie

(2) Un jugement définitif rendu en faveur de deux clients suite à une affaire en justice

**VI-D. Notes relatives à l'Etat des Flux de Trésorerie :****VI-D-1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :**

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations sur le marché monétaire produit des placements	3 004 484	1 670 153
Opérations avec la clientèle échéances en intérêts et commissions	6 157 262	8 573 961
Autres produits d'exploitation	53 101	61 628
Remboursement couverture risque de change Tunis-Ré	7 932 347	6 325 898
Remboursement intérêts de trésorerie SOTUGAR	0	465 121
<b>Total</b>	<b>17 147 193</b>	<b>17 096 761</b>

**VI-D-2. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :**

	31/12/2023	31/12/2022
Agios créditeurs	1 303	1 285
<b>Total</b>	<b>1 303</b>	<b>1 285</b>

**VI-D-3. Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle :**

	31/12/2023	31/12/2022
Déblocage Ressources Ordinaires	-1 223 201	-3 352 467
Déblocage Ligne FADES	-756 647	-3 395 741
Déblocage Fonds INTILAK 2	-600 000	-807 500
Déblocage Fonds CPG Gafsa	0	-21 456
Déblocage Fonds RSE Tataouine	0	-395
Déblocage Ligne QFFT	-157 588	-565 312
Déblocage Fonds de soutien des PME	0	0
Déblocage Prêts participatifs QFF2	-100 000	-150 000
Recouvrement	14 183 496	14 465 363
<b>Total</b>	<b>11 346 059</b>	<b>6 172 494</b>

**VI-D-4. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :**

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds budgétaires FOPRODI &RITI	-100 191	51 318
Emprunts/Ressources spéciales		
Ligne BAD	-589 286	-857 143
Ligne BIRD	-519 203	-1 445 989
Ligne ESPAGNOLE	-92 524	-100 385
Ligne FADES	-12 646 100	-12 594 298
Ligne FADES 2	-8 520 298	-8 433 328
Ligne Française	-265 051	-207 383
Ligne ITAL	-1 438 580	-1 518 212
Fond Public Affecté Intilak 2	19 631	23 400
Fonds CPG Gafsa	202	4 964
Fonds de soutien des PME PDFP	1 964 580	1 368 293
Fonds FAR LDSR	27 741	-66 344
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	-994 423	0
Fonds RSE PME CPG KEF	3 831	0
Fonds RAIDET	2 000 000	0
Fonds QFF PP	27 696	95 419
Fonds SUISSE	25 537	0
Emprunt contracté auprès de la TGT	13 575 000	22 700 000
	<b>-7 521 438</b>	<b>-979 689</b>

**VI-D-5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

	Fin	Début
+ Caisse	1 897	1 244
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	239 735	157 316
+ Créances sur les établissements bancaires	2 358 346	3 670 319
+ Placements sur le marché monétaire	26 600 000	25 950 000
<b>Total</b>	<b>29 199 978</b>	<b>29 778 879</b>

**VI- Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :**

Le Conseil d'Administration de la BFPME, réuni en date du 20 juin 2024, a approuvé le Business plan de la banque pour la période 2024-2028 constituant le cadre au sein duquel s'inscrivent les orientations stratégiques futures et les mesures que la banque compte entreprendre afin d'assainir sa situation financière.

Ces mesures se concentrent sur les piliers suivants :

**1. La restructuration financière de la Banque :**

❖ Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024 et dans l'objectif de rétablir l'équilibre entre le capital et les actifs de la Banque ayant subi une détérioration à cause des pertes, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque, réunie le 28 mars 2024, a décidé :

- la réduction du capital de la Banque de 100 000 000 dinars à 10 000 000 dinars, par la baisse de la valeur nominale des actions de la Banque de 10 dinars à un 01 dinar, et

- de façon concomitante, l'augmentation du capital de la Banque d'un montant de 59. 060. 628, 521 dinars et ce, par la conversion de ce montant, dû au profit de l'Etat tunisien et provenant de la totalité des dettes de la Banque au titre de la ligne de crédit japonaise qui lui est rétrocédée.

La structure du capital social de la Banque à l'issue de la réalisation de ces deux opérations de réduction et d'augmentation de capital se présentera comme suit :

Actionnaire	Montant libéré en DT	Taux (%)	Réduction du capital (90%)	Augmentation de capital	Capital après augmentation	Taux (%)
Etat Tunisien	59 999 960	60%	5 999 996	59 060 629	65 060 629	94,2%
Groupe Chimique Tunisien - GCT	22 000 000	22%	2 200 000	-	2 200 000	3,2%
Société Nationale de Télécommunication – TUNISIE TELECOM	10 000 000	10%	1 000 000	-	1 000 000	1,4%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports - OACA	6 000 000	6%	600 000	-	600 000	0,9%
Office du Commerce de Tunisie - OCT	2 000 000	2%	200 000	-	200 000	0,3%
Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR	20		2	-	2	0,0%
Président du Conseil d'administration	20		2	-	2	0,0%
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>10 000 000</b>	<b>59 060 629</b>	<b>69 060 629</b>	<b>100%</b>

- ❖ Une deuxième augmentation de capital en numéraire, d'au moins un montant de 80 MDT, s'inscrivant dans le cadre du Business plan de la Banque pour la période 2024-2028, est prévue en 2025 en vue du respect des dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

L'objectif étant de consolider les fonds propres de la Banque à hauteur de 78 MDT à l'horizon de 2028 avec un ratio «Fonds Propres/Capital» de 52% et ce, en plus des autres mesures à mettre en œuvre pour assurer la stabilité et la solidité financière de la Banque.

- ❖ Octroi et restructuration des Prêts du Trésor à travers la signature, en date du 10 juin 2024, de deux conventions :
  - Une convention de prêt Trésor d'un montant de 9 MDT débloqué en deux tranches de 4,5 MDT respectivement en dates du 10 juin et du 29 novembre 2024.
  - Une convention portant rééchelonnement de l'encours de 4 prêts Trésor d'un montant de 36.275 MDT, remboursable mensuellement sur une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux de 9.93%.

## 2. L'assainissement du portefeuille de la Banque (résolution des créances non performantes et consolidation du portefeuille sain) :

Une nouvelle stratégie de résolution des créances non performantes est déployée autour de cinq axes majeurs :

- ❖ La Restructuration : Une restructuration annuelle de 6 MDT est prévue pour la période 2024-2028.
- ❖ La Radiation : Un objectif de radiation annuelle de créances d'un montant de 20 MDT est prévu pour la période 2024-2028 ;
- ❖ La poursuite des procédures judiciaires et recours à des sociétés de recouvrement spécialisées.
- ❖ Les arrangements transactionnels : La Banque prévoit de concrétiser des arrangements transactionnels relatifs à des créances totalisant un engagement de 5 MDT annuellement à partir de 2026 qui permettraient :

- des reprises sur agios réservés d'environ 2.3 MDT annuellement ;
- des reprises sur provisions individuelles et additionnelles de 0.45 MDT annuellement ;
- l'abandon en intérêts de retard d'environ 1.9 MDT annuellement.

La concrétisation de cette action demeure tributaire de la promulgation d'une loi spécifique à la BFPME, à l'instar des trois Banques publiques.

❖ La cession des créances : Pour les projets en contentieux et fermés, la Banque compte étudier la possibilité de cession d'une partie des créances non performantes aux sociétés de recouvrement, filiales des banques publiques ayant cofinancé les projets.

### **3. L'amélioration des produits bancaires.**

- ❖ Mobilisation d'une ligne de crédit « FADES » de 30 millions USD pour le financement d'un nouveau produit «BFR Structurels» destiné aux PME ayant une situation financière saine et régulière (actifs classés 0).
- ❖ Mobilisation de deux fonds prévus par l'article 29 de la loi n°2023-13 portant la loi de finances pour la gestion 2024 :
  - Fonds gérés déjà disponibles tel que le FSPME (Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises) de 10 MDT et
  - Fonds sur les ressources du Fonds National de l'Emploi (FNE) de 10 MDT annuellement pour le financement des crédits à moyen et long terme pour des projets de création et d'extension.
- ❖ Mobilisation d'un fonds de 5 MDT annuellement à travers la signature, le 19 février 2024, d'un avenant relatif à la convention « Intilak 2 » pour le financement des prêts participatifs afin de renforcer les fonds propres des PME dans le cadre de projets de création et d'extension.

### **4. L'amélioration du cadre de gouvernance et organisationnel :**

La restructuration organisationnelle de la Banque repose sur les trois axes principaux suivants :

- ❖ La mise en place d'un système d'information intégré « Global banking » :

Un appel d'offres est prévu pour 2026 après achèvement des travaux préalables à la mise en place du Système pour la période 2024-2026.

- ❖ La révision de l'organigramme et l'élaboration des politiques et d'un manuel de procédures englobant l'ensemble des activités et processus, à travers :
  - La création de Directions Centrales ;
  - La réorganisation fonctionnelle du Réseau ;
  - La réorganisation de certaines structures de la Banque ;
  - La mise en place de manuels de procédures.
- ❖ Le renforcement de la Gouvernance de la Banque. Cela se traduit par :
  - Le renforcement des capacités des Administrateurs ;
  - Le renforcement de l'indépendance et de l'objectivité ;
  - L'évaluation et l'amélioration continue ;
  - La mise en œuvre de la Politiques de Gouvernance ;
  - L'évaluation périodique des performances.

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement  
des Petites et Moyennes Entreprises – BFPME

**1. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

---

**1.1. Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (ci-après Banque ou BFPME), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de 269 769 KDT, un résultat déficitaire de 16 158 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 29 200 KDT.

A notre avis, et sous réserve des points soulevés dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**1.2. Fondement de l'opinion avec réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, qui comporte les réserves suivantes :

**1.2.1. Evaluation du système de contrôle interne**

L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances significatives liées aux aspects techniques ainsi qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour le module "Crédits". Ces insuffisances ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré des écarts et des incohérences.

Il y a lieu de signaler que, depuis l'année 2019, la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données liées aux crédits. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2023.

### 1.2.2. Inventaire des garanties

La Banque a confié antérieurement à un cabinet externe une mission d'inventaire des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire, communiqué à la banque au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues.

Les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Nous signalons que les travaux de rapprochement entamés par la banque, relatifs aux dossiers des relations financées par la BFPME et ayant obtenu un accord de couverture de garantie ainsi que les dossiers au titre desquels la BFPME a bénéficié d'avances au titre de cette couverture, ne sont pas finalisés.

### 1.2.3. Garanties SOTUGAR et garanties hypothécaires

Conformément à l'article 10 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurances et des Etablissements de crédit ainsi que des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée. Les biens meubles et immeubles donnés en garantie par les emprunteurs ne sont considérés comme des garanties valables que dans le cas où l'établissement de crédit dispose d'une hypothèque dûment enregistrée et que des évaluations indépendantes et fréquentes de ces garanties sont disponibles. En outre, la possibilité d'une liquidation rapide sur le marché au prix d'évaluation doit être assurée.

En application de ces dispositions, et pour la détermination du risque résiduel et des provisions individuelles requises, la BFPME déduit du risque encouru les montants des garanties SOTUGAR et des garanties hypothécaires, tablant ainsi sur une efficacité totale de ces garanties.

Néanmoins, nos travaux ont permis de relever ce qui suit :

- a) Pour les garanties SOTUGAR, la banque ne dispose pas :
- d'un état exploitable de suivi des dossiers en contentieux ;
  - d'un état de suivi des demandes déposées pour le remboursement des avances SOTUGAR;
  - d'un état de suivi des avances et des pertes finales reçues de la SOTUGAR.

Notons qu'au 31 décembre 2023, la garantie SOTUGAR, admise en déduction du risque de crédit, totalise un montant de 85 248 KDT et que la garantie FNG admise en déduction du risque de crédit totalise un montant de 1 861 KDT, la somme cumulée de toutes les avances et les pertes finales reçues s'élève à 14 862 KDT

b) Pour les hypothèques, la majorité ne sont pas exécutables pour plusieurs raisons (notamment en ce qui concerne les biens fonciers situés dans les zones industrielles de l'AFI), ou sont exécutables mais sans possibilité de détermination fiable du montant pouvant être recouvré par la Banque faute d'un inventaire fiable des garanties.

Notons que le montant total des garanties hypothécaires, admises en déduction du risque crédit, s'élève au 31 décembre 2023 à 68 813 KDT dont 63 424 KDT sur des clients classés.

Par ailleurs, la pratique et les faits vécus par la Banque montrent que ces garanties ne sont pas suffisamment efficaces et ne répondent pas aux exigences de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. L'impact de cette situation sur le montant des provisions constatées n'a pas pu être appréhendé.

#### 1.2.4. Intérêts de trésorerie

Les intérêts de trésorerie revenant à la Banque au titre des montants qui lui sont dues par la SOTUGAR sont comptabilisés sans aucun contrôle ni de la valeur brute de la trésorerie objet des intérêts ni des taux appliqués. Par ailleurs, les intérêts de trésorerie relatifs à l'exercice 2023 n'ont pas été comptabilisés. En outre, le montant en principal, productif des intérêts en question n'est pas constaté parmi les actifs et les passifs du bilan.

Cette situation, conjuguée à la faiblesse des procédures de suivi des avoirs de la Banque auprès de la SOTUGAR, révèle des incertitudes sur l'exhaustivité du montant des intérêts de trésorerie devant être constatés.

#### 1.3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### 1.3.1. Provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

###### Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, la BFPME est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que par les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers « III. La politique de provisionnement », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution des provisions suivantes prévues par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéissent à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT ;
- Les provisions individuelles additionnelles destinées à couvrir le risque de non-réalisation des garanties hypothécaires ;
- La provision collective destinée à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro VI-A-3, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2023 à 432 667 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 78 012 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit. Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la banque, et évaluer la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- S'assurer de la fiabilité des informations fournies par la banque ;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par la SOTUGAR ;
- Vérifier la fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie SOTUGAR ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Vérifier le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

### 1.3.2. Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

#### Risques identifiés

Les intérêts, revenus assimilés et commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2023 à 10 456 KDT.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers « III.d « Comptabilisation des revenus afférents aux créances à la clientèle ».

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable tunisienne NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La vérification que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

#### 1.4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

##### 1.4.1. Comptabilité des engagements hors bilan

La banque ne dispose pas d'une comptabilité des engagements hors bilan, et ce contrairement à la norme comptable n°24, relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

L'état des engagements hors bilan est actuellement arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque, ainsi que sur la base des données du tableau des engagements. Par ailleurs, cet état n'a pas été actualisé pour tenir compte des radiations effectuées en 2022 et 2023.

##### 1.4.2. Inventaire physique des immobilisations

La BFPME n'a pas procédé au rapprochement des données de l'inventaire physique des immobilisations avec les données comptables, ce qui n'a pas permis de dégager les écarts éventuels en vue de procéder aux ajustements et aux corrections nécessaires à cet effet.

De ce fait, nous ne pouvons pas déterminer l'incidence des éventuels ajustements devant être constatés par rapport aux soldes comptables, sur le résultat net de l'exercice 2023 et sur le montant total des capitaux propres au 31 décembre 2023.

##### 1.4.3. Convention avec le Fonds suisse

La rubrique « Autres capitaux propres » dont le solde s'élève à au 31 décembre 2023 à 2.834 KDT correspond au solde de la subvention conditionnée reçue dans le cadre de la convention conclue avec le " Fonds Suisse " pour un total de 4 178 KDT.

L'article 5.5 du dernier avenant, daté du 5 octobre 2020, stipule ce qui suit : « à l'expiration de la durée de la présente convention :

- La DDC (Direction du Développement et de la Coopération) autorise la BFPME de réutiliser les fonds collectés au titre des remboursements des PPFS1 & PPFS2 par les PME bénéficiaires en vertu de cette convention soit pour l'octroi d'autres prêts participatifs soit pour une réinjection de ces fonds dans les réserves appropriées de la BFPME.
- La DDC représentée par l'Ambassade de Suisse en Tunisie autorise la BFPME à gérer librement les Fonds (Encours et produits du remboursement des prêts participatifs), conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures internes de la Banque.
- La décision de réutilisation est assignée à la BFPME et elle en informera la DDC. Aucune autre convention n'est alors nécessaire ».

Par ailleurs, le nouvel article 10, traitant de la résiliation de la convention, a supprimé l'obligation de restituer les avances et les matériels acquis dans le cadre de cette même convention.

La comptabilisation du montant de ce fonds directement parmi les capitaux propres sans transiter par les comptes de produits n'est pas conforme aux normes comptables tunisiennes et présente un risque fiscal de non-intégration des montants reçus parmi les produits imposables.

Par ailleurs, la BFPME considère que les crédits accordés ne doivent pas faire l'objet de provisions pour dépréciation étant donné que le risque crédit pour les prêts participatifs demeure supporté par le reliquat des fonds reçus, quand bien même ils font partie des capitaux propres de la Banque.

Les traitements comptables jusque-là appliqués doivent être revus en conséquence et peuvent avoir un impact sur le solde net qui s'élève au 31 décembre 2023 à 2 834 KDT, sur le résultat net de l'exercice ainsi que sur le total des capitaux propres à la date au 31 décembre 2023.

#### 1.4.4. Paiement des congés non consommés

Les congés du personnel non consommés à la date du 31 décembre 2021 ont fait l'objet en 2022 de fiches de paie spécifiques afin de permettre au personnel de la Banque de souscrire à l'emprunt national.

Les montants nets à payer, qui totalisent 186 026 dinars, n'ont pas été versés aux employés concernés mais ont été utilisés par la BFPME pour participer à l'emprunt national, et ce, au nom de chaque employé ayant manifesté sa volonté de souscription.

Cette opération a été effectuée en l'absence d'une note de procédure approuvée par le conseil d'administration de la banque. Ce dernier a décidé, dans sa réunion de 20 juin 2024, d'annuler l'opération et tous ses effets.

Les états financiers n'ont pas encore tenu compte de ladite décision du conseil d'administration.

L'application de la décision du Conseil du 20 juin 2024 aura nécessairement une incidence sur le résultat net de l'exercice 2023 ainsi que sur le montant des dettes provisionnées pour congés à payer, à la date du 31 décembre 2023.

#### 1.4.5. Provisions pour risques et charges

D'après l'état des actions en justice intentées par les tiers contre la BFPME, il appert que plusieurs affaires sont en cours à la date de rédaction du présent rapport à différents stades d'avancement juridictionnel.

Au 31 décembre 2023, la Banque a constitué une provision pour risques et charges d'un montant de 187 238 DT, liée à deux affaires en justice. Aucune provision n'a été enregistrée pour les autres affaires en cours

Les avocats de la banque n'ont pas émis une note d'appréciation et d'évaluation du risque juridique encouru par la Banque, tenant compte des doléances des demandeurs et des probabilités respectives de l'aboutissement des affaires en cours.

Il s'ensuit que nous ne pouvons pas à ce stade déterminer l'incidence des pertes et indemnités éventuelle que la Banque pourrait supporter sur le résultat net de l'exercice en cours et sur le total des capitaux propres à la date du 31 décembre 2023.

#### 1.4.6. Absence d'une balance équilibrée pour chaque passif subordonné

La note aux états financiers relative aux « Emprunts et ressources spéciales » montre que la banque est endettée d'une manière subordonnée à concurrence de 110 310 227 D.

La Banque n'a pas établi à la date du 31 décembre 2023 une balance comptable équilibrée pour chaque passif subordonné (ou fonds géré), ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale et claire sur les actifs recouvrables, les passifs exigibles, les passifs subordonnés et les liquidités et équivalents de liquidités afférents à chaque passif subordonné (ou fonds géré).

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué un état de rapprochement entre les soldes comptables de chaque passif subordonné et les mêmes soldes tels qu'ils figurent ou tels qu'ils doivent figurer sur les reportings périodiques destinés aux bailleurs de fonds.

Compte tenu de cette situation et de l'absence des états de rapprochement entre les soldes comptables et les soldes extracomptables, nous ne pouvons pas évaluer l'impact des éventuels redressements sur le résultat net de l'exercice 2023 ainsi que sur le total des capitaux propres au 31 décembre 2023.

#### 1.4.7. Pertes cumulées

La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2023 un montant de 126 723 KDT et un résultat déficitaire de l'exercice de 16 158 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de l'ordre de 39 952 KDT.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous rappelons dans ce cadre que les assemblées générales extraordinaires réunies le 4 avril 2019, le 17 mars 2020, 31 août 2020, le 29 novembre 2022 et le 31 juillet 2024 ont toutes décidé la poursuite des activités de la Banque et ce, en se basant sur les dispositions de l'article 7 de la loi n° 2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015 ainsi que l'article 27 de la loi de finances pour l'année 2019 portant création de la Banque des Régions.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 28 mars 2024, a décidé la réduction du capital social de 100.000 KDT à 10.000 KDT, suivie concomitamment d'une augmentation du capital par conversion de la dette envers l'Etat au titre de la ligne de crédit japonaise rétrocédée à la BFPME, et ce, pour la somme de 59.060.628,521 TND, portant ainsi le capital social à 69.060.628,521 TND.

Ceci étant, nous attirons votre attention que malgré cette opération de coup d'accordéon, la situation de la Banque s'empire davantage, et nous vous informons qu'à la date de rédaction du présent rapport, la situation financière est devenue très critique et menace sérieusement la solvabilité de la Banque et sa capacité à honorer ses engagements financiers.

#### 1.5. Rapport de gestion

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### 1.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

#### 1.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## 2. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 2.1. Etas financiers intermédiaires

La Banque n'a pas respecté les dispositions de l'article 6 de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-06 « Reporting comptable, prudentiel et statistique à la BCT » qui prévoit l'arrêté d'états financiers intermédiaires au 30 juin et leurs déclarations à la BCT, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au plus tard fin août de chaque année.

## 2.2. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances importantes du dispositif de contrôle interne liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale de la Banque.

## 2.3. Respect des normes prudentielles

Les Fonds Propres Nets de la Banque totalisent, au 31 décembre 2023, un montant négatif de 42 786 KDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2023 est de -4.92% alors que le minimum requis, tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2023 est de -4.92% alors que le minimum requis, tel que défini par le même article, est de 7%.

## 2.4. Tenue des comptes des valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la Banque.

Sur la base des diligences que nous avons effectuées, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 janvier 2025

### LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT

Khaled THABET

Pour PAC

Zouhaier MARGHLI

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement  
des Petites et Moyennes Entreprises – BFPME

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous vous présentons ci-après notre rapport portant sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous informer, sur la base des données qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1.1. Conventions et opérations réalisées en 2023

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de la conclusion en 2023 de conventions ou opérations qui rentrent dans le champ d'application des articles susvisés.

Par ailleurs, nos travaux d'audit ont révélé la conclusion par la BFPME de deux conventions d'emprunt avec le Ministère des finances, destinés à régler les échéances de l'emprunt FADES.

Les deux conventions ont été signées respectivement le 2 juin 2023 et le 30 novembre 2023. Chaque convention porte sur un principal de 11 millions de dinars, remboursable sur 5 ans dont une année de grâce, c'est-à-dire sur 8 échéances semestrielles, avec un taux d'intérêt annuel de 9,5%.

Il est à rappeler que la BFPME a déjà conclu en 2022 deux conventions d'emprunt avec le Ministère des finances. La première, conclue le 2 juin 2022, porte sur un principal de 11 millions de dinars au taux d'intérêt annuel de 3%. La deuxième convention, conclue le 16 novembre 2022, porte sur un principal de 11,7 millions de dinars, au taux d'intérêt annuel de 8 %.

Ceci étant, nous portons à votre connaissance que la BFPME a demandé et obtenu à la date du 16 mai 2024, la consolidation des tranches d'emprunt non échues à la date du 29 mai 2024. La convention de rééchelonnement conclue le 10 juin 2024 porte sur un principal à rembourser s'élevant à 36.275 KDT, remboursable sur 7 ans dont 2 années de grâce, à un taux d'intérêt annuel égal à 9,93%. La convention prévoit également un intérêt de retard à un taux égal au TMM majoré de 2 points, applicable à chaque montant non réglé dans un délai maximum de 15 jours à compter de sa date d'exigibilité.

## 1.2. Conventions et opérations antérieures à l'exercice 2023

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2023 à 132.624.923 dinars.

## 2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

### 2.1. Rémunérations du Directeur Général

#### 2.1.1 Rémunérations de l'ancien directeur général :

La rémunération mensuelle brute du Directeur Général désigné depuis le 27 décembre 2017 a été déterminée conformément au décret gouvernemental daté du 27 décembre 2019. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Éléments	Montant mensuel Brut
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de responsabilité	4 600
Total	5 700

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 120 DT par trimestre.

#### 2.1.2 Période intérimaire :

Suite au départ à la retraite de l'ancien directeur général, le Conseil d'administration a délégué les pouvoirs de direction générale de la Banque au président du conseil d'administration, et ce lors de la réunion tenue le 28 juillet 2023.

#### 2.1.3 Rémunération du directeur général par intérim

Le Conseil d'administration tenu le 29 novembre 2023 a nommé le directeur des risques de la BFPME en qualité que directeur général par intérim.

Puis le 29 décembre 2023, le Conseil d'administration a fixé la rémunération du directeur général par intérim, en décidant le maintien de son salaire net en tant que directeur des risques, ainsi que l'octroi des avantages en nature liés à ses nouvelles fonctions, c'est-à-dire une voiture de fonction, un quota mensuel de 500 litres de carburant et le remboursement des frais téléphoniques à raison de 100 dinars par mois, conformément à la convention conclue entre la BFPME et le fournisseur des services de télécommunications.

### 2.2. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 juillet 2024 à 5.000 dinars bruts, par administrateur.

De même, cette assemblée a fixé les jetons de présence à servir aux présidents du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit à 1.000 dinars nets par réunion avec un plafond de 6.000 DT par année et pour chaque président.

Elle a aussi décidé d'attribuer des jetons de présence aux membres du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit pour un montant de 500 dinars nets par membre et par réunion avec un plafond de 3.000 dinars par année et par membre.

La valeur totale des jetons de présence s'élève au titre de l'exercice 2023 à 93.500 dinars.

### 2.3. Obligations et engagements au 31 décembre 2023

Les obligations et engagements de la BFPME envers les dirigeants et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	74 031	0	93 500	508 898
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>74 031</b>	<b>0</b>	<b>93 500</b>	<b>508 898</b>

Par ailleurs, en dehors des conventions courantes et réalisées dans des conditions normales ainsi que des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 janvier 2025

#### LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT

Khaled THABET

Pour PAC

Zouhaier MARGHLI

## **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (EN LIQUIDATION)**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » (En liquidation) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » (En liquidation) au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

En date du 03 septembre 2024, le Conseil du Marché Financier a agréé la liquidation par anticipation du Fonds FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES. La société TRADERS INVESTMENT MANAGERS, Gestionnaire du Fonds, a été désignée comme liquidateur, conformément à la réglementation en vigueur.

L'arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010, portant visa du règlement du conseil de marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers, stipule dans son article 13 que l'OPCVM en liquidation ne peut effectuer que les opérations strictement nécessaires à sa liquidation

Tunis, le 28 février 2025

**LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL**

**Mohamed Mejd JAZIRI**  
**Commissaire aux comptes**

**BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 Portefeuille titres</b>		<b>149 393,709</b>	<b>189 024,705</b>
Actions & Droits Attachés	<b>A.1</b>	22 754,130	178 025,353
Titres OPCVM	<b>A.2</b>	126 639,579	10 999,352
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
<b>AC 2 Placements Monétaires &amp; Disponibilités</b>		<b>5 292,777</b>	<b>43 851,208</b>
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	<b>A.3</b>	5 292,777	43 851,208
<b>AC 3 Créances d'Exploitations</b>		0,000	0,000
<b>AC 4 Autres Actifs</b>		0,000	0,000
<b>Total Actif</b>		<b>154 686,486</b>	<b>232 875,913</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 Opérateurs Créditeurs</b>	<b>P.1</b>	831,809	1 246,608
<b>PA 2 Autres Créditeurs Divers</b>	<b>P.2</b>	2 410,648	2 476,112
<b>Total Passif</b>		<b>3 242,457</b>	<b>3 722,720</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 Capital</b>	<b>CP.1</b>	<b>161 577,077</b>	<b>242 125,925</b>
<b>CP 2 Sommes Distribuables</b>	<b>CP.2</b>	<b>(10 133,048)</b>	<b>(12 972,732)</b>
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		(8 121,784)	(11 809,695)
Sommes Distribuables de l'Exercice		(2 011,264)	(1 163,037)
<b>Total Actif Net</b>		<b>151 444,029</b>	<b>229 153,193</b>
<b>Total Passif &amp; Actif Net</b>		<b>154 686,486</b>	<b>232 875,913</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
<b>PR 1 Revenus du Portefeuille Titres</b>		<b>5 321,644</b>	<b>7 533,272</b>
Dividendes	R.1	5 321,644	7 533,272
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
<b>PR 2 Revenus des Placements Monétaires</b>	R.2	<b>452,254</b>	<b>1 257,605</b>
<b>Total Des Revenus des Placements</b>		<b>5 773,898</b>	<b>8 790,877</b>
<b>CH 1 Charges de Gestion des Placements</b>	R.3	<b>(3 951,530)</b>	<b>(6 386,145)</b>
<b>Revenu Net des Placements</b>		<b>1 822,368</b>	<b>2 404,732</b>
<b>PR 3 Autres Produits</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH 2 Autres Charges</b>	R.4	<b>(3 508,692)</b>	<b>(3 197,593)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>(1 686,324)</b>	<b>(792,861)</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation</b>		<b>(324,940)</b>	<b>(370,176)</b>
<b>Sommes Distribuables de l'Exercice</b>		<b>(2 011,264)</b>	<b>(1 163,037)</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)</b>		<b>324,940</b>	<b>370,176</b>
<b>Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres</b>		<b>20 072,591</b>	<b>(28 389,084)</b>
<b>Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres</b>		<b>(9 417,807)</b>	<b>(2 338,313)</b>
<b>Frais de Négociation des titres</b>		<b>(744,624)</b>	<b>(1 241,270)</b>
<b>Résultat Net De l'Exercice</b>		<b>8 223,836</b>	<b>(32 761,528)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Exprimés en dinars)

	31-déc.-24	31-déc.-23
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>8 223,836</b>	<b>(32 761,528)</b>
a - Résultat d'exploitation	(1 686,324)	(792,861)
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	20 072,591	(28 389,084)
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	(9 417,807)	(2 338,313)
c - Frais de négociation de titres	(744,624)	(1 241,270)
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(85 933,000)</b>	<b>(135 323,505)</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>5 062,673</b>	<b>22 876,784</b>
Capital	3 700,000	15 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 618,374	8 286,694
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	36,620	19,275
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(292,321)	(1 129,185)
Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b - Rachats</b>	<b>(90 995,673)</b>	<b>(158 200,289)</b>
Capital	(65 100,000)	(106 400,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(30 712,057)	(59 769,521)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(361,560)	(389,451)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	5 143,269	7 652,567
Droits de sorties	34,675	706,116
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(77 709,164)</b>	<b>(168 085,033)</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	229 153,193	397 238,226
b - en fin d'exercice	151 444,029	229 153,193
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début d'exercice	1 642	2 549
b - en fin d'exercice	1 028	1 642
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>147,319</b>	<b>139,557</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,56%</b>	<b>-10,45%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE 2024**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

**FCP VIVEO Nouvelles Introduites** est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1<sup>er</sup> Mars 2017

**NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

En date du 03 septembre 2024, le Conseil du Marché Financier a agréé la liquidation par anticipation du Fonds FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES. La société TRADERS INVESTMENT MANAGERS, Gestionnaire du Fonds, a été désignée comme liquidateur, conformément à la réglementation en vigueur.

L'arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010, portant visa du règlement du conseil de marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers, stipule dans son article 13 que l'OPCVM en liquidation ne peut effectuer que les opérations strictement nécessaires à sa liquidation

**NOTE 3 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS**

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

:

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
  - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes ;
  - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;

- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

#### **NOTE 4 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

#### **NOTE 5 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### ➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### ➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

##### ➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**

**I. BILAN**

**A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **22 754,130 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2024	% ACTIF
TN0007730013	<b>ACTIONS</b>		<b>31 148,514</b>	<b>22 754,130</b>	<b>14,71%</b>
	SANIMED	15479	31 148,514	22 754,130	14,71%

**A.2 Titres OPCVM**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **126 639,579 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2024	% ACTIF
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>123 324,905</b>	<b>126 639,579</b>	<b>81,87%</b>
TN0001800556	SICAV Trésor	1199	123 324,905	126 639,579	81,87%

Les entrées en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2024 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	24 985,000
Titres OPCVM	112 773,510
<b>Total</b>	<b>137 758,510</b>

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2024 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	197 462,097	188 044,290	16 763,604	26 181,411
Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>197 462,097</b>	<b>188 044,290</b>	<b>16 763,604</b>	<b>26 181,411</b>

### **A.3 Disponibilités**

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2024, **5 292,777dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Disponibilités en Banque	5 292,777	43 851,208
<b>TOTAL</b>	<b>5 292,777</b>	<b>43 851,208</b>

### **P.1 Opérateurs Créditeurs**

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2024.

Elles sont de l'ordre de **831,809dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Gestionnaire ( (Rémunération fixe)	532,716	941,715
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	4,973
Dépositaire	299,093	299,920
<b>TOTAL</b>	<b>831,809</b>	<b>1 246,608</b>

### **P.2 Autres Créditeurs Divers**

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2024, **2 410,648dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
C M F	12,311	19,750
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 381,000	2 380,130
Etat Retenue A La Source	0,000	0,000
Commission de Rachat	17,337	76,232
<b>TOTAL</b>	<b>2 410,648</b>	<b>2 476,112</b>

## CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
<b>Capital au 01 janvier</b>	<b>164 200,000</b>	<b>254 900,000</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 642</b>	<b>2 549</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Souscriptions de l'exercice	3 700,000	15 700,000
Nombre de parts	37	157
Nombre de porteurs de parts entrants	<b>0</b>	<b>0</b>
Rachats de l'exercice	65 100,000	106 400,000
Nombre de parts	651	1 064
Nombre de porteurs de parts sortants	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Montant en Nominal au 31 décembre</b>	<b>102 800,000</b>	<b>164 200,000</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 028</b>	<b>1 642</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>58 777,077</b>	<b>77 925,925</b>
Commissions de Rachat	34,675	706,116
Frais de négociation de titres	-744,624	-1 241,270
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	20 072,591	-28 389,084
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	-9 417,807	-2 338,313
Sommes non distribuables antérieurs	77 925,925	160 671,303
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	1 618,374	8 286,694
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-30 712,057	-59 769,521
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>161 577,077</b>	<b>242 125,925</b>

## CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-12 972,732	-18 333,077
Régularisation Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 850,948	6 523,382
Résultat distribuable de l'exercice	-1 686,324	-792,861
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-324,940	-370,176
<b>TOTAL</b>	<b>-10 133,048</b>	<b>-12 972,732</b>

## II. ETAT DE RESULTAT

### R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **5 321,644 dinars** au 31 décembre 2024.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Revenus des Actions	4 589,380	6 500,480
Revenus des Titres OPCVM	732,264	1 032,792
<b>TOTAL</b>	<b>5 321,644</b>	<b>7 533,272</b>

### R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **452,254 dinars** au 31 décembre 2024.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Revenue Certificat De Dépôt	0,000	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	452,254	1 257,605
<b>TOTAL</b>	<b>452,254</b>	<b>1 257,605</b>

### R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2024, **3 951,530 dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Rémunération fixe du Gestionnaire	2 761,664	5 191,272
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	4,973
Rémunération Dépositaire	1 189,866	1 189,900
<b>TOTAL</b>	<b>3 951,530</b>	<b>6 386,145</b>

### R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2024, **3 508,692 dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-24</b>	<b>31-déc.-23</b>
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 381,870	2 380,529
Publicité et Publication	583,000	201,000
Impôts et Taxes	209,999	105,216
Redevance C M F	185,668	349,008
Services Bancaires & Assimilés	148,155	161,840
<b>TOTAL</b>	<b>3 508,692</b>	<b>3 197,593</b>

**NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.- 24	31-déc.- 23	31-déc.- 22	31-déc.- 21	31-déc.- 20
Revenus des Placements	5,617	5,354	4,828	4,449	1,391
Charges de gestion des placements	-3,844	-3,889	-2,802	-3,469	-5,941
<b>Revenu Net des Placements</b>	<b>1,773</b>	<b>1,465</b>	<b>2,026</b>	<b>0,980</b>	<b>-4,550</b>
Autres Charges	-3,413	-1,947	-1,255	-1,148	-0,885
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1,640</b>	<b>-0,483</b>	<b>0,772</b>	<b>-0,168</b>	<b>-5,435</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,316	-0,225	-0,410	-0,052	-1,899
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,956</b>	<b>-0,708</b>	<b>0,361</b>	<b>-0,220</b>	<b>-7,334</b>
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	19,526	-17,289	-5,263	-2,643	20,767
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	-9,161	-1,424	4,818	8,235	-1,165
Frais de Négociation	-0,724	-0,756	-0,461	-0,671	-0,392
<b>Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation</b>	<b>9,640</b>	<b>-19,469</b>	<b>-0,905</b>	<b>4,922</b>	<b>19,210</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>8,000</b>	<b>-19,952</b>	<b>-0,133</b>	<b>4,754</b>	<b>13,775</b>
<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	0,034	0,430	0,000	0,147	0,194
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	9,674	-19,039	-0,905	5,068	19,403
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	0,044	3,464	-1,597	-1,677	4,016
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	9,718	-15,575	-2,501	3,391	23,419
<b>Distribution des dividendes</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,583
<b>Valeur liquidative</b>	<b>147,319</b>	<b>139,557</b>	<b>155,840</b>	<b>157,980</b>	<b>154,810</b>

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-24	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20
<b>Actif Net Moyen (ANM)</b>	<b>185 627,650</b>	<b>348 803,102</b>	<b>400 076,420</b>	<b>557 115,132</b>	<b>331 092,131</b>
<b>Charges de Gestion des placements / ANM</b>	<b>2,129%</b>	<b>1,831%</b>	<b>1,785%</b>	<b>1,702%</b>	<b>6,684%</b>
<b>Autres Charges / ANM</b>	<b>1,890%</b>	<b>0,917%</b>	<b>0,799%</b>	<b>0,563%</b>	<b>0,995%</b>
<b>Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM</b>	<b>-0,908%</b>	<b>-0,227%</b>	<b>0,492%</b>	<b>-0,082%</b>	<b>-6,114%</b>

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

## FCP SMART CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 21 septembre 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART CEA » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 640 859 DT, y compris des sommes distribuables positives s'élevant à 30 455 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « *Smart Asset Management* ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « *Smart Asset Management* ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Tunis, le 25 Mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**FCP SMART CEA**  
**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2024**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>1 652 407</b>	<b>1 659 280</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 160 001	1 399 643
b- Obligations et valeurs assimilées		492 406	259 637
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>28 001</b>	<b>20 246</b>
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		28 001	20 246
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC4- Autres Actifs</b>	<b>4.3</b>	<b>3 060</b>	<b>2 326</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 683 468</b>	<b>1 681 853</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.4</b>	<b>37 373</b>	<b>15 606</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.5</b>	<b>5 236</b>	<b>5 726</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>42 609</b>	<b>21 332</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.6</b>	<b>1 610 404</b>	<b>1 611 180</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>30 455</b>	<b>49 341</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	102
b - Sommes distribuables de l'exercice		30 455	49 238
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 640 859</b>	<b>1 660 521</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 683 468</b>	<b>1 681 853</b>

**FCP SMART CEA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2024</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2023</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.7</b>	<b>100 060</b>	<b>94 757</b>
a. Dividendes		93 290	93 580
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 771	1 177
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.8</b>	<b>1 754</b>	<b>1 143</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>101 814</b>	<b>95 901</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(64 516)</b>	<b>(34 192)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>37 298</b>	<b>61 708</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(6 594)</b>	<b>(12 968)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 704</b>	<b>48 740</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(249)</b>	<b>499</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>30 455</b>	<b>49 238</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>249</b>	<b>(499)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		24 605	39 319
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		170 127	35 449
Frais de négociation de titres		(20 263)	(2 970)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>205 173</b>	<b>120 538</b>

**FCP SMART CEA**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

	<u>Exercice clos le 31/12/2024</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2023</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>205 173</b>	<b>120 538</b>
a- Résultat d'exploitation	30 704	48 740
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 605	39 319
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	170 127	35 449
d- Frais de négociation de titres	(20 263)	(2 970)
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>(49 341)</b>	<b>(41 883)</b>
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(175 495)</b>	<b>(106 794)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	-	<b>20 199</b>
Capital	-	18 218
Régularisation des sommes non distribuables	-	2 014
Régularisation des sommes distribuables	-	(33)
<b>b / Rachats</b>	<b>(175 495)</b>	<b>(126 992)</b>
Capital	(176 133)	(122 940)
Régularisation des sommes non distribuables	887	(4 685)
Régularisation des sommes distribuables	(249)	633
Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(19 662)</b>	<b>(28 139)</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	1 660 521	1 688 659
en fin de l'exercice	1 640 859	1 660 521
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	149 580	159 858
en fin de l'exercice	133 330	149 580
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>12,306</b>	<b>11,101</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>13,81%</b>	<b>7,74%</b>

**FCP SMART CEA**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**AU 31-12-2024**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :**

FCP SMART CEA (initialement dénommé FCP CGF TUNISIE ACTIONS) est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 février 2016 n° 07/2016.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP SMART CEA est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire est la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

Le fonds a été constitué en date du 07 décembre 2016.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 06-01-2017.

Le premier exercice du fonds s'étale du 06-01-2017 au 31-12-2017.

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 mars 2023 par l'agrément n° 22/2023, d'agrèer le changement du gestionnaire du fonds et la désignation de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau gestionnaire en remplacement de la société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse.

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023 par l'agrément n° 27/2023, d'agrèer le changement de la dénomination de « FCP CGF TUNISIE ACTIONS » en « FCP SMART CEA ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mars 2024, d'octroyer son agrément pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP SMART CEA ».

Une mise à jour du prospectus d'émission a été enregistrée par le Conseil du Marché Financier le 27 décembre 2024 sous le numéro N°17/0958/A001.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31 décembre 2024, le fonds SMART CEA ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Note sur le portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2024 d'actions et droits rattachés et des bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 1 160 001 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
-------------	------	----------	--------------------	----------------------	-------------

##### **Actions**

STAR	TN0006060016	210	36 759	37 380	2,28%
AMEN BANK	TN0003400058	200	7 158	7 218	0,44%
ARTES	TN0007300015	6 275	44 220	50 859	3,10%
ENNAKL AUTOMOBILES	TN0007410012	4 229	43 924	45 005	2,74%
PGH	TN0005700018	3 332	28 474	28 532	1,74%
SFBT	TN0001100254	8 236	113 927	95 966	5,85%
SOTETEL	TN0006530018	4 000	21 472	27 544	1,68%
SOTRAPIL	TN0006660013	4 264	59 436	64 020	3,90%
SOTUVER	TN0006560015	1 800	20 782	22 846	1,39%
TPR	TN0007270010	10 511	58 073	66 451	4,05%
TUNISIE LEASING	TN0002100907	3 950	61 858	71 061	4,33%
ICF	TN0003200755	280	23 725	27 465	1,67%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	18 000	33 105	38 754	2,36%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	2 500	21 784	23 263	1,42%
SAH	TN0007610017	1 500	14 939	15 176	0,92%
DELICE HOLDING	TN0007670011	850	13 856	13 824	0,84%
TELNET HOLDING	TN0007440019	6 176	36 881	37 013	2,26%
CITY CARS	TN0007550015	3 846	34 695	48 467	2,95%
UNIMED	TN0007720014	2 000	14 331	14 108	0,86%
MPBS	TN0007620016	2 000	16 626	24 794	1,51%
MAGHREBIA	TN0007830011	1 010	50 500	51 992	3,17%
ASSURANCE MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	11 562	70 094	71 106	4,33%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	9 810	133 282	134 269	8,18%
SAM	TN0007740012	6 257	26 357	36 416	2,22%
STA	TNNGTFLC2986	5 070	101 157	106 475	6,49%
<b>Total Actions</b>			<b>1 087 415</b>	<b>1 160 001</b>	<b>70,69%</b>

##### **BTA**

BTA062025	TN0008000705	75	73 975	76 419	4,66%
BTA052027	TN0008000747	370	350 133	365 180	22,26%
BTA102027	TN9EGII9CQ82	50	50 000	50 807	3,10%
<b>Total BTA</b>			<b>474 108</b>	<b>492 406</b>	<b>30,01%</b>

<b>Total portefeuille titres</b>			<b>1 561 523</b>	<b>1 652 407</b>	<b>100%</b>
----------------------------------	--	--	------------------	------------------	-------------

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts cours nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>1 599 123</b>	<b>10 481</b>	<b>49 676</b>	<b>1 659 280</b>	<b>-</b>
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits	2 584 024	-	-	2 584 024	-
Bons de trésor assimilables (BTA)	573 778	-	-	573 778	-
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions et droits	(2 847 261)	-	-	(2 847 261)	170 127
Bons de trésor assimilables (BTA)	(348 141)	-	-	(348 141)	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	24 605	24 605	-
Variation des intérêts courus	-	6 122	-	6 122	-
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>1 561 523</b>	<b>16 603</b>	<b>74 281</b>	<b>1 652 407</b>	<b>170 127</b>

#### 4.2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 28 001 dinars et correspond aux avoirs en banque :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Disponibilités		
Avoirs en banques	95 626	19 403
Sommes à l'encaissement	46 014	18 453
Sommes à régler	(113 639)	(17 610)
Placements monétaires	-	-
<b>Total</b>	<b>28 001</b>	<b>20 246</b>

#### 4.3- Note sur les autres actifs

Le poste des autres actifs s'élève à 3 060 DT au 31 décembre 2024 et comprend les retenues à la source sur les BTA

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Retenue à la source sur BTA	3 060	2 326
<b>Total</b>	<b>3 060</b>	<b>2 326</b>

#### 4.4- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP SMART CEA au gestionnaire et au dépositaire. Elles s'élèvent à 37 373 DT au 31 décembre 2024 contre 15 606 DT au 31 décembre 2023.

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Gestionnaire	34 179	13 412
Dépositaire- Commission de dépôt	2 983	1 785
Dépositaire- Commission de Clearing	211	409
<b>Total</b>	<b>37 373</b>	<b>15 606</b>

#### 4.5- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 236 DT au 31 décembre 2024 contre 5 726 DT au 31 décembre 2023.

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Commissaire aux comptes	4 201	5 588
Retenue à la source	895	-
Publications CMF	-	-
Redevance CMF	139	139
<b>Total</b>	<b>5 236</b>	<b>5 726</b>

#### 4.6- Note sur le capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (19 662) dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(777)
Variation de la part Revenu	(18 886)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(19 662)</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

#### Capital au 01-01-2024

Montant :	1 611 180
Nombre de titres :	149 580
Nombre de porteurs de parts :	105

#### Souscriptions réalisées

Montant :	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre des opérations de souscriptions :	-
Dont des nouveaux porteurs de parts	-
Dont des anciens porteurs de parts	-

#### Rachats effectués

Montant :	176 133
Nombre de titres rachetés :	16 250
Nombre de porteurs de parts sortants :	6

#### Capital au 31-12-2024

Montant :	1 435 047 *
Nombre de titres :	133 330
Nombre de porteurs de parts :	99

(\* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>1 435 047</b>
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	24 605
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	170 127
Régularisation	887
Frais de négociation de titres	(20 263)
Droit de sortie	-
<b>Capital au 31/12/2024</b>	<b>1 610 404</b>

#### 4.7- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Dividendes sur les actions	93 290	93 580
Revenus des BTA	6 771	1 177
<b>Total</b>	<b>100 060</b>	<b>94 757</b>

#### 4.8- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Intérêts sur comptes de dépôt à vue	1 754	1 143
<b>Total</b>	<b>1 754</b>	<b>1 143</b>

#### 4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 64 516 DT au 31 décembre 2024 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunération du gestionnaire	28 334	29 789
Commissions de gestion variables	31 779	-
Rémunération du dépositaire- Commission de dépôt	3 570	3 570
Rémunération du dépositaire- Commission de clearing	833	833
<b>Total</b>	<b>64 516</b>	<b>34 192</b>

#### 4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 6 594 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Honoraires commissaires aux comptes	4 201	5 588
Redevance CMF	1 587	1 674
Publicité et publications	600	380
Frais divers bancaires	64	636
Impôts et taxes	141	1 002
Autres charges (*)	-	3 689
<b>Total</b>	<b>6 594</b>	<b>12 968</b>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

### 5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	0,764	0,641	0,566	0,540
Charges de gestion des placements	-0,484	-0,229	-0,241	-0,230
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,280</b>	<b>0,413</b>	<b>0,325</b>	<b>0,310</b>
Autres charges	-0,049	-0,087	-0,051	-0,026
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,230</b>	<b>0,326</b>	<b>0,273</b>	<b>0,284</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,003	0,003	-0,045
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,228</b>	<b>0,329</b>	<b>0,276</b>	<b>0,239</b>
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,185	0,263	-0,033	-0,073
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,276	0,237	0,035	0,077
Frais de négociation de titres	-0,152	-0,020	-0,005	-0,011
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,309</b>	<b>0,480</b>	<b>-0,003</b>	<b>-0,007</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,539</b>	<b>0,807</b>	<b>0,271</b>	<b>0,277</b>
<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,309</b>	<b>0,480</b>	<b>-0,003</b>	<b>-0,007</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,007	0,008	-0,001	-0,047
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,315</b>	<b>0,488</b>	<b>-0,004</b>	<b>-0,054</b>
Distribution de dividende	0,329	0,280	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>12,306</b>	<b>11,101</b>	<b>10,563</b>	<b>10,291</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	4,06%	2,04%	2,25%	1,99%
Autres charges / actif net moyen	0,42%	0,77%	0,48%	0,22%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	1,93%	2,91%	2,56%	2,46%

### 5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération de ses services de gestion, la société de gestion perçoit une commission de gestion de 1,5% H.T de l'actif net par an. Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative de « FCP SMART CEA »

En plus de cette commission fixe, une commission de surperformance est prélevée par le gestionnaire si « FCP SMART CEA » réalise un rendement annuel minimum exigé égal à 8%. Cette commission de surperformance qui est de 20% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé. Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds.

La rémunération de l'exercice 2024 s'élève à 28 334 DT au titre des frais de gestion annuels. Les frais de commission de sur performance s'élève à 31 779 au titre de l'exercice 2024.

- En contrepartie des services de dépositaire des titres et des fonds de « FCP SMART CEA », AMEN BANK perçoit une commission de 0,1 % hors taxes de l'actif net par an avec un minimum de 3000 dinars hors taxes par an à partir de la troisième année. Cette commission est prélevée

quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

Une commission de clearing de 500 dinars hors taxes la première année et 700 dinars hors taxes à partir de la deuxième année est également réglée au dépositaire. Cette commission de clearing est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La rémunération de l'exercice 2024 s'élève à 3 570 DT au titre des services de dépositaire et 833 DT au titre de la commission de clearing.

### **5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 07 Mars 2025.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.